Mairie de la Nouvelle-Orléans.
CONSEIL GENERAL.

Séance du mercredi 5 avril 1848.

Résolu, que le Maire soit requis de publier pendant six [illegible] dans les journaux la résolution de ce Conseil, intitulée "Acte pour autoriser le Maire, les Aldermen et les habitants de la Nouvelle-Orléans à établir une poudrière," approuvée le 20 mars 1848, et que le Maire veillera à l'exécution de ladite loi.

Signé GEORGE ALLAN, Président.

ACTE pour autoriser les Maire, Aldermen et habitans de la Nouvelle Orléans à établir une poudrière pour l'usage des particuliers, approuvé le 20 mars 1848.

Section 2. Aussitôt qu'une quantité de poudre à tirer, au dessus de cent livres, sera importée dans cet Etat, il sera du devoir du propriétaire ou consignataire du bâtiment à bord duquel la dite poudre sera importée, de la faire de suite transporter dans leur magasin à poudre, conformément aux réglements que la corporation susdite pourra faire à cet égard, et ce, dans le délai de trois jours de son arrivée dans le port, sous peine d'une amende de vingt piastres par chaque cent livres de poudre qui seront importées de la manière susdite, recouvrable devant toute Cour compétente, moitié au profit de ladite corporation et moitié au profit du dénonciateur.

[illegible] avril

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No Un.

Séance du lundi, 10 juillet 1848.

Résolu, que des soumissions cachetées pour les réparations à faire à l'Hôtel de Ville, conformément à la résolution passée le 3 juillet 1848, seront reçues jusqu'au 1er lundi d'août prochain.

Signé, JH. GENOIS, recorder.

Approuvé le 11 juillet 1848.

Signé, A. D. CROSSMAN, maire.

Pour copie conforme,

H. BIER, commis.

CONFORMEMENT aux résolutions qui précèdent, avis est par le présent donné que des propositions cachetées seront reçues à mon bureau jusqu'au premier lundi d'août 1848 pour les réparations à faire à l'Hôtel de Ville, le tout d'après la résolution adoptée par le Conseil le 3 du courant.

Nouvelle Orléans le 14 juillet 1848.

15 juil A. D. CROSSMAN, Maire

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

20 juillet 1848.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ NO. UN.

Séance extraordinaire du Mercredi 19 juillet 1848

ORDONNANCE CONCERNANT LES CHIENS DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.

Il est ordonné que tout chien devra être pourvu d'un collier portant le nom de son maître et devra, en outre, être muselé pendant les mois d'été, savoir :

Chaque année du premier mai au premier novembre.

Il est de plus ordonné, qu'il sera légal pour toute personne de tuer, sans toutefois faire usage d'armes à feu, tout chien trouvé dans les limites de la Municipalité No. Un, sans collier, à quelque époque que ce soit de l'année, ou sans muselière pendant les mois d'été.

Il est de plus ordonné, que pour chaque chien [illegible] au corps de garde de l'hôtel de ville, il sera payé comptant la somme d'une piastre, sous [illegible] du comité des finances.

Il est de plus ordonné, que le capitaine de la garde devra [illegible] au bateau destiné à faire enlever [illegible] de la Municipalité No. Un, tout chien [illegible] qui aura été apporté au corps de garde.

Il est de plus ordonné, que toutes résolutions, ordonnances ou parties d'ordonnances contraires aux dispositions de la présente sont et demeurent abrogées.

Signé JH. GENOIS, recorder.

Approuvé le 20 juillet 1848.

Signé A. D. CROSSMAN, maire.

Pour copie conforme,

H. BIER, commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL GENERAL.

Séance de mercredi 14 juin 1848.

Ordonnance relative aux steamers employés comme bateaux de transport.

Il est ordonné par le Conseil Général de la Nlle-Orléans que sur les bateaux à vapeur employés par certaines personnes pour transporter des denrées et autres marchandises leur appartenant, de la ville aux raffineries, habitations ou autres endroits [illegible] dans un rayon de dix milles de la limite [illegible] inférieure de la ville et réciproquement, il sera relevé comme taxe de levée sept piastres par mois pendant tout le temps que les dits bateaux resteront dans les limites de la ville.

Signé JAMES J DAY, président.

Approuvée le 20 juin 1848.

Signé A D CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme.

22 ju H. BIER, commis.

CONSEIL GENERAL.

Séance de Mercredi 12 Juillet 1848.

Il est ordonné par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle Orléans que, à partir du 20 juillet 1848, il sera défendu de laisser errer les chiens à [illegible] qui ne seront muselés et qu'ils ne portent un collier sur lequel seront gravés le nom et la résidence du maître, et qu'une taxe de deux piastres sera imposée sur chaque chien, laquelle devra être payée par le maître, et lesdits chiens et colliers seront enregistrés au bureau du trésorier de la municipalité où réside le propriétaire dudit chien.

Il est en outre ordonné que tous les chiens qui seront trouvés dans les rues ou ailleurs dans les limites de la ville de la Nouvelle-Orléans après la date de la présente ordonnance, sans être muselés et sans collier, comme il est dit ci-dessus, et que le maître n'aura pas fait enregistrer [illegible] payer pour chaque chien ainsi tué, sur un mandat [illegible] la personne qui produira un certificat du recorder constatant le nombre de chiens tués par [illegible]. Chaque mandat sera tiré sur le trésorier de la municipalité où le chien aura été tué.

Signé P. A. BERNARD. Président.

Approuvée le 14 juillet 1848.

A. D. CROSSMAN, Maire.

Pour copie conforme.

15 H. BIER, Commis.

MUNICIPALITÉ No 1. — Bureau du Collecteur des taxes sur cabarets, cafés, etc.

En vertu de l'ordonnance suivante : "Toute personne tenant auberges, pensions, cafés, billards, cabarets, guinguettes et autres maisons publiques, sans licence, payera, sur conviction du fait, et à chaque contravention, une amende qui ne sera pas moindre de dix piastres et qui n'excédera pas cent piastres."

Le Collecteur prévient les personnes tenant les susdits établissemens ouverts sans licence, qu'elles seront poursuivies comme ayant forfait à la loi.

4 juillet—1m V. LABATUT, Collecteur.

Aux Marchands, Habitants et Médecins de la campagne.

On trouve toujours chez le soussigné des médicamens, drogues, produits chimiques, instruments de chirurgie et autres, &c., &c., garantis de première qualité et aux prix modérés; il a des relations directes avec les premières maisons d'Europe et du Nord, et se trouve ainsi en mesure de remplir tous les ordres qui lui sont confiés aussitôt qu'ils sont reçus. [illegible] de faibles quantités [illegible] renouvelées.

A. A. PEYCHAUD,

21 juillet—1an 123, rue Royale

HOTEL et JARDIN,
Une des plus délicieuses résidences du Sud

L Hotel et les Jardins de Carrollton

A cinq milles et demi de la rue du Canal à la Nlle-Orléans, en s'y rendant par le rail-road de Carrollton.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il est parfaitement préparé à recevoir un nombre limité de PENSIONNAIRES, par jour, semaine ou mois.

Termes: $2 par jour, $10 par semaine, $32 par mois.

On peut avoir à déjeûner, à dîner ou à souper à toute heure.

[illegible] les vins et liqueurs [illegible] qui sont servis au salon et aux jardins des [illegible] glace, Sorbets, Limonades et du Soda.

Les salles à manger et le restaurant sont sous la surveillance de M. POUCHET avantageusement connu à la Nouvelle Orléans.

[illegible] des billards, des jeux de boules, ou alleys et quilles. Les [illegible] peuvent admettre trente chevaux.

N. B. Le JARDIN A FLEURS, qui tient à l'hôtel, a été [illegible] est disposé avec beaucoup de goût et surpasse en beauté tous ceux qui se trouvent dans les États-Unis.

En s'adressant au jardinier, on peut obtenir des BOUQUETS de toutes variétés.

Le Propriétaire de l'Etablissement sollicite le patronage des Visiteurs, et leur promet que rien ne sera négligé pour leur être agréable.

Les Pensionnaires réguliers de l'hôtel pourront obtenir pour $3 des billets du rail road qui leur serviront tout un mois, du 1er juin au 1er juillet.

11 mai—au 1sep JAMES DURNO.

HOTEL DE BILOXI.

Cet Hôtel, situé sur la propriété de John Nixon, est maintenant ouvert au Public. Toutes les dispositions et améliorations nécessaires ont été faites afin d'y recevoir convenablement les personnes qui voudront [illegible]. On y trouvera aussi une buvette, un billard et [illegible] pour les chevaux. Les personnes [illegible] retenir des chambres à l'avance pourront s'adresser au soussigné à Biloxi.

Les personnes désirant s'arrêter à cet Hôtel, sont priées d'en informer le capitaine du steamboat afin [illegible] au wharf de la maison.

[illegible] JOHN W. NIXON

HOTEL DES CHENES VERTS.
A BELOXI.
TENU PAR Mme PRADAT.

Le Public est respectueusement informé que cet établissement si généralement et si favorablement connu par la [illegible] de sa situation, la beauté de son jardin à fleurs, son verger, ses allées ombragées, ses jolis bosquets, ses appartements et maisons grands et aérés, ses [illegible], &c. &c., que cet établissement est maintenant ouvert et peut recevoir les visiteurs.

Malgré les grandes améliorations faites auparavant [illegible] encore plus loin cette [illegible] peut recevoir aujourd'hui 100 personnes de plus que l'année dernière. Les familles peuvent se loger dans de jolies maisons séparées de l'hôtel.

La table est servie dans le meilleur style, les vins sont de qualité supérieure, le vin ordinaire aux repas est compris dans le prix de la pension. Mme Pradat a engagé une troupe de pêcheurs pour fournir à l'hôtel de toute espèce de poissons en abondance, tels que [illegible], rouge, truites, grogards, casburgots, pompano, maquereaux, crabes, chevrettes, &c. &c. L'établissement possède un magnifique salon décoré dans le meilleur style, avec pianos, orgues, &c, où l'on fait de la musique tous les soirs; aussi une belle buvette, billards, bateaux de plaisir, avec de bons matelots toujours prêts lorsque les visiteurs veulent s'en servir. On peut faire des parties de chasses et d'autres excursions de belles maisons à bains commodes pour dames et messieurs.

Outre ces avantages, Mme Pradat tiendra des voitures et des chevaux de selle. Enfin elle peut assurer ses amis et le public en général, qu'elle n'a rien épargné pour rendre son établissement égal, si ce n'est supérieur, à tous ceux du même genre dans le Sud.

Les personnes qui désireraient s'arrêter à l'hôtel des Chênes Verts, le feront savoir au capitaine du bateau afin d'être débarquées au wharf de l'hôtel. Malgré cette précaution, il y aura toujours aux arrivées des bateaux des voitures et bateaux appartenant à l'établissement.

Les Dames sont informées que deux tables sont servies dans l'hôtel, l'une exclusivement pour elles et leurs enfants, avec le privilège de l'autre si elles le désirent. Les personnes qui le désireraient pourront être servies dans leur chambre ou leur maison.

L'hôtel possède une pharmacie bien assortie, dans le cas où quelqu'un des pensionnaires serait malade, les soins les plus assidus seront prodigués aux personnes indisposées. Les domestiques sont fidèles, attentifs et obéissants.

Prix très modérés. 7 juin—3m

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes reçues par les navires Europe, Lorena et Virginia, du Havre.

2 caisses mouchoirs batiste unis et brodés nouveau genre.

- 2 caisses barèges grande nouveauté.
- 2 do mousseline de soie cérito.
- 1 do gaze albony.
- 1 do foulard et grenadine imprimés.
- 2 do mousseline Suisse unie.
- 4 do parapluies manche et bout ivoire, qualité supérieure.
- 3 do do do buffle do do
- 15 do do qualité ordinaire de 18 à 36 pouces.
- 4 do ombrelles doublées, dessus, perruvienne, paraffé et couronne.
- 1 do mouchoirs batiste brodés et garnis dentelle extra riche.
- 2 do bretelles, lacets et autres très bas prix.
- 4 do chapeaux de soie nouvelle mode.

Au drawback.

- 8 caisses madras très bas prix.
- 10 do plaulie de coton.
- 20 do do en fil.
- 6 do indienne française.
- 4 do agraffes plates argentées.
- 4 do madras deuil.

Toutes ces marchandises seront vendues à très bas prix pour clore diverses consignations, par

H. DE GOER & RIFFLARD,

20juin 21, Magasins.

INDIENNES françaises pour Chemises.—10 caisses indiennes d'Alsace, fond blanc, à vendre par A. PAVILLIER,

20juin 90, St Louis, au 1er.

DROGUES ET MEDICAMENS en débarquement du navire Fairfield, de New York :

- 400 livres séné de l'Inde monde.
- 500 do casse grosse et fraiche.
- 300 paquets boites en bois à onguent.
- 4 balles 600 livres houblons dernière récolte.
- 1,500 livres moutarde noire; 150 do vif argent.
- 400 do coriandre grosse
- 100 do corne de cerf rapé.
- 300 yardes sparadrap en fer blanc.

En magasin :

50 barillets tamarins frais, 400 onces sulfate de quinine; 600 livres moutarde noire du pays; 20 barils alcool de New York 98 p. 0/0, à vendre par

P. CUSACHS,

22 juil Encoignure Condé et St Philippe.

Spécifiques pour les Maladies Secrètes.

CES spécifiques sont faciles à prendre et guérissent promptement.

On les trouve à la pharmacie de J. Duclouz, rue de la Levée No 7, vis-à-vis le marché du port 3e municipalité. 20 juil—6m

RECUS D'ANGLETERRE—Mortiers et pilons de Wedgwood.

Entonnoirs assortis, do.
Capsules en porcelaine, do.
Ammoniaque concentré.

Calomel à la vapeur.
Pilules mercurielles et onguent mercuriel.
Sirop de Naphe, d'Asting. Noir de fumée.
Extrait de coloquinte composé.
Carbonate de fer précipité.
Chlorure de chaux, en barils et en barillets.
Raisin de Valériane en balles.
Fleurs de lavande et de romarin, &c. &c. par

H. BONNABEL,

19mai 37, rue Tchoupitoulas

DROGUES ET MEDICAMENS récemment reçus.

Capsules de Raquin; pastilles de Vichy; Pilules de Santé du docteur Franck.
Fumigateur pectoral de J. Espic.
Capsules à l'huile de foie de morue.
Papier épispastique de Vée Nos. 1, 2 et 3.
Papier à cautère, boite rouge et verte.
Pois d'Iris numéros assortis.
Pastilles à cautère en flacon, un once.
Pilules ferrugineuses de Vallet.
Elixir anti-glaireux de Guillée.
Sirop pectoral de Lamoroux; do de mou de veau.
Sirop anti goutteux de Boubé.
Sirop de pointes d'asperges, de Johnson.
Sirop de digitale de Labelonye.
Fleurs de tilleul monde; du de mauve.
Fleurs de guimauve; do de rose de provins.
Fleurs de violettes; do de coquelicot.
Fleurs de bouillon blanc.
Racine de guimauve blanche.
Racine de patience, do de Bardane.
Racine de fougère mâle.
Ecorce de racine de grenadier.
Racine d'angélique; do de galanga.
Capsules étain pour bouteilles.
Etain en feuille. Essence du Portugal.
Ammoniaque liquide concentré.
Ether sulfurique rectifié.
Essence d'amandes amère.
Essence d'anis vert; do de Lavende.

à vendre par P. CUSACHS,

18 juil Enc. Condé et St-Philippe

Avis aux Voyageurs et aux Habitants.
PHARMACIE RASPAIL.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Lorena, du Havre, quelques boites contenant une pharmacie complète de Raspail. Chaque boite contient :

Eau sédative, huile, camphrée, alcohol, pommade, sirops, goudron, sparadrop, camphre, poudre et grumeaux de camphre, grumeaux et pilules d'aloès et en général tout ce qui est nécessaire pour le pansement et pour se traiter soi-même, suivant Raspail. Prix modéré. VICTOR HEBERT,

29 juin 149 rue de Chartres

A VENDRE chez V. Hebert, rue de Chartres— LE WHIP POOR WILL OU LES PIONIERS DE L'OREGON, par Amédée Bouis, Louisianais. 26mai—1m

LIBRAIRIE DE VOR. HEBERT,
149, rue de Chartres.

ON vient de recevoir à cette librairie, par le steamer Crescent City, de New York, un grand assortiment de Gravures et Lithographies représentant les principaux faits de la Révolution Française de 1848.

Gouvernement provisoire en couleur et noir.
Gouvernement intérimaire do do
Portraits des principaux membres du gouvernement provisoire et du comité exécutif.
Portrait de Pie IX.

Lithographies représentant :

La fuite de Louis Philippe.
Funérailles des victimes de février.
Peuple brulant le trône.
Aux armes on nous trahit.
Vive la réforme! à bas Guizot, &c. &c. 13juil

En vente à la Librairie de LELIEVRE, rue Royale, No. 210.

CATECHISME de persévérance, par l'abbé Gaume. Conférences de Lacordaire.
La Cité de Dieu, de St Augustin.
Etudes philosophiques sur le christianisme, par Nicolas.
Fondements de la foi, par Aymé.
Les Fleurs du ciel, ou imitation des Saints, par Orsini.
Histoire de la Compagnie de Jésus, par Crétineau Joly.
Histoire du Concile de Trente, par Sforza Pallavicini.
Les Heures de l'homme sage, par Burette.
Lettres et œuvres complètes de St-François de Sales.
La Manne de l'Ame, par Segneri.
Œuvres choisies de Bossuet.
Œuvres spirituelles de Fénelon.
Le Triomphe de l'Evangile, par Buinaud.
Vie de Jésus Christ, par Rodolphe.
Civilité en images, par Savigny.
Claride ou la Nouvelle Cécilité, par T. des Sabions.
Le Comte de Valmont, par l'abbé Gérard.
Œuvres complètes de Berquin.
Œuvres de de Béranger, ornées de 52 gravures sur acier—Edition Perrotin.
Résolume ou de la nécessité de la Religion dans l'éducation des femmes par T. des Sabions.
Cours complet d'histoire, par l'abbé Drioux, pour les classes élémentaires et pour les classes supérieures.
Cours d'histoire, par Boreau, Loriquet, Mme de St Ouen, Bonnechose, Lebas, Ott, &c.
Histoire ancienne et histoire sainte, racontée aux enfants, par Lamé Fleury.
Histoire générale et universelle, par Levi.
Application de la géographie à l'histoire, par Braconnier.
Les cours de langue française, par Letellier, Charles Martin, Noel et Chapsal, Poitevin, &c.
Grand assortiment de livres instructifs et moraux pour la jeunesse.
Livres de prières et de piété en tout genre.
Cartes murales (de grande dimension) pour les écoles.
Cartes en relief pour l'étude de la géographie physique.
Médailles pieuses, imagerie, chapelets, crucifix, &c. &c. &c.

Abonnement à l'Illustration à $6 par an.
do à l'Echo des Feuilletons, 2.50 do
do au Journal des jeunes filles, 2.50 do

Le sieur Lelièvre se charge de faire les abonnements à tous les journaux de Paris et de toute commande pour Paris et la Belgique.

Des spécimens des publications suivantes, sont déposés à son magasin où on pourra les examiner.

Encyclopédie des dames.
Les Modes parisiennes, journal de la bonne compagnie.
Journal pour rire, par Ch. Philippon.
La Semaine Encyclopédie de la presse périodique.
Revue pittoresque. 10juil—1,1j.

POUSSIERE de marbre, et terre à feu toujours en mains, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,

78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 26 avr

CHAUX—1000 barils chaux de Meadow Rock, en débarquement de la barque Jeddo, 3me Municipalité, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,

78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 26 avril

CHAUX—500 barils chaux de marbre de Norristoun et Philadelphie, en déchargement de la barque N. D. Chase, 2de Municipalité, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,

78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 26 avril

VIN ROUGE DOUX—100 barils vin rouge doux qualité supérieure, à vendre par P. CUSACHS,

16 jn encoig. Condé et St-Philippe.

BOUTEILLES A MADERE — 20 caisses bouteilles à madère, à vendre par P. CUSACHS,

16 jn encoig. Condé et St Philippe.

GOUDRON, Raisine et Brai—2,000 barils des magasins maritimes de Wilmington, à vendre par ALFRED KEARNY & Co

14 juin 9, rue des Magasins

SARDINES—400 boites, demi-boites et quarts de boites sardines à l'huile, de la marque Auguste Gillet & Co, à vendre par B. TALAMON,

15jn 182, rue Royale

VIN DE CHAMPAGNE—150 paniers vin de Champagne de la marque A. Pavillier, à vendre AUG. MOLIER,

19juil rue St-Louis, No. 90

GUIGNOLET D'ANGERS—100 paniers de 6 et 12 bouteilles guignolet, à vendre par AUG. MOLIER,

19juil rue St Louis, No. 90

VIN ROUGE EN CAISSES—1500 caisses vin rouge des marques St-Julien, St-Estephe, St-Emilion, Pauillac et La Mission, à vendre par AUG. MOLIER,

19juil No. 90, rue St-Louis

FRUITS A L'EAU DE VIE—30 caisses pêches; 30 do prunes; 15 do poires, à vendre par AUG. MOLIER,

19juil No. 90, rue St-Louis

CURACAO ET MARASCHINO—80 caisses, à vendre par AUG. MOLIER,

19juil No. 90, rue St-Louis

CAPRES ET VARIANTES—150 caisses, à vendre par AUG. MOLIER,

19juil No. 90, rue St-Louis

FOULARD de coton pour le marché du Mexique :

12 caisses foulards imprimés;
6 caisses madras ordinaires, en débarquement du navire May Flower, du Havre, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD,

13 mai 21, rue des Magasins

RECU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné;

- 140 barriques vin Bordeaux ordinaire.
- 30 do vin marque Blanquefort 1843.
- 20 do vin Margaux pour famille 1845.
- 150 do vin Bedford, Marseille.
- 10 pipes vin de Sicile, 1844.
- 20 demi-jeannes vin de Madère première qualité.
- 110 paniers bouteilles vides de Bordeaux, 28 onces
- 3000 1/2 boites sardines dernière pêche.
- 180 boites salaisons assorties de Marseille.
- 20 caisses thon mariné.
- 20 caisses anchois à l'huile et olives farcies.
- 100 caisses prunes et abricots à l'eau-de-vie.
- 100 caisses guignolet de Bordeaux.
- 1000 caisses vin St-Julien.
- 300 caisses vin Muscat.
- 40 caisses eau verte, 40 caisses Maraschino.

31 mai D. LANATA, 9 et 10 Jefferson

Détenu à la geole de la paroisse St Charles, le nègre américain JOHN, âgé d'environ 40 ans, mesurant 5 pieds 4 pouces, ayant une cicatrice sur la tête, se disant appartenir au major Williams de Bayou Sara.

Le propriétaire est par le présent notifié et prié de réclamer le dit esclave en se conformant à la loi. Paroisse St Charles le 19 juillet 1848.

13 juil N. ST-MARTIN, Shérif.

10 piastres de recompense.

PARTIE marronne de chez M. J. B. Maricot, 3eme Municipalité, depuis le 11 de mars dernier, la griffonne nommée MARGUERITE, taille d'environ cinq pieds 2 ou 3 pouces; elle a les dents de devant qui lui manquent; elle est vue très souvent au marché de Ste Marie et de Poydras, 2de Municipalité. La susdite récompense sera donnée à celui qui la logera dans une des geoles de cette ville ou la remettra à son maître. 19juil

25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron, le 30 avril dernier, de l'habitation de Fortier Frères, paroisse St-Jacques, le mulâtre WILLIAM, âgé de 30 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, d'une corpulence moyenne, ne parlant que l'anglais.

S'adresser à ROMAN & KERNION,

27 juin—2m No 3, Front Levée.

$15 de Récompense.

PARTI marron de chez le soussigné, le 4 juillet dernier, le mulâtre CHARLES, âgé d'environ 35 ans, teint d'Indien, cheveux droits, coupés courts, figure mince, taille d'environ cinq pieds sept pouces, très mince, et se tient très droit. La récompense ci dessus sera payée à quiconque logera le dit esclave dans une des prisons de la ville, ou le ramènera chez son maître.

Les capitaines de navires sont prévenus de ne point recevoir le dit esclave à leur bord, sous peine d'être poursuivis, suivant la loi.

JOSEPH DE SEAMUS,

12juil Alger

LIGNE D'OMNIBUS DE LAFAYETTE ET NOUVELLE-ORLEANS.

HENRI THOMAS & Co, informent le public que les départs de leurs voitures auront lieu à dater de ce jour, comme suit :

De la rue Jackson, Lafayette :

Première voiture, à - 6 heures A. M.
Dernière do à - 8 do P. M.

De la rue du Canal :

Première voiture, à - 6 1/2 h. A. M.
Dernière do à - 8 1/2 h. P. M.

Départs du bas de la ville :

De la Presse à Coton d'en bas, 3me Municipalité.
Première voiture, à - 6 heures A. M.
Dernière do à - 7 3/4 h. P. M.

De la rue du Canal :

Première voiture, à - 6 1/2 h. A. M.
Dernière do à - 8 1/4 h. P. M.

Il n'est pas permis de fumer dans les omnibus lorsqu'il y a des dames.

Billets à vendre au No. 30, rue des Magasins.

28 mars—1an

Chemin de fer du golfe du Mexique.

Encoignure Champs-Elysées et Bons-Enfans, 3ème Municipalité.

A PROCTORVILLE.—Lac Borgne.
Distance, 27 milles.

Prix du voyage: 75 cents; enfans et esclaves: 35 c.

ARRANGEMENT D'ETE.

Départs de la ville.

A 6 heures A. M. — A 12 heures M.
A 9 heures A. M. — A 6 heures P. M.

Départs du Lac Borgne.

A 5 heures et demie A. M. — A 1 heure P. M.
A 8 heures et demie A. M. — A 6 heures P. M.

Restaurant et Hôtel à Proctorville, Lac Borgne, tenu par M. Fernando Sanchez, Wm. Trim et autres.

Le steamer anglais touche à l'Ile-aux-Vaisseaux le 2 de chaque mois, en allant à la Vera Cruz, et le 21 ou 22 lors de son retour pour la Havane et l'Angleterre. 31 mars

EN déchargement du navire Oscar, de Bordeaux :

- 100 barriques vin rouge, C. Bellevue, Baurech.
- 25 do do St Emilion.
- 25 do do Montferrand.
- 20 do do St-Estèphe.
- 10 do do Lafitte.
- 6 do do Chateau Margaux.
- 25 demi barriques vin blanc Haut Barsac.
- 11 do do do Haut Sauterne 1840.
- 5 futailles de 30 g., eau de vie fine champagne
- 20 caisses de 12 bouteilles bouchées en verre, vin rouge Chateau Lafitte.
- 25 do do do do Latour.
- 20 do do do do Margaux.
- 21 do do do do Gruau Larose.
- 20 do do vin blanc chateau d'Yquem.

à vendre par VOR. MAIGNAN,

27 juin 87 rue St Louis

FOIN—160 balles excellent foin de l'Est, en débarquement du navire Manchester, à vendre par J W STANTON & Co,

27 juin Encoignure Magasins et Lafayette

SEL—400 tonneaux sel de Marseille, première qualité de Trapani et en déchargement de la barque Eliza Thornton, 3me municipalité: à vendre par L. H. GALE,

27 jn 93, Commune.

EN débarquement du navire Oscar, de Bordeaux, Cognac Pellevoisin :

- 10 demi pipes, 4me preuve, cognac Pellevoisin;
- 30 quarts do do do do
- 60 huitièmes pipes 4me preuve, do
- 100 paniers guignolet;
- 45 caisses absinthe;
- 7 do prunes, à vendre par

TH. BAILLY, BLANCHARD & Co,

26jn 99, rue de la Douane

VIN rouge et vinaigre—58 barriques vin rouge. 16 barils vinaigre de vin blanc (Meunier frères). En débarquement du navire l'Oscar et à vendre par S. D. GRATIAA,

26 juin 35, Natchez.

VINS et eaux de vie, ayant droit au drawback—300 demi quarts et huitièmes de pipes vin de Xérès.

10 quarts de pipe eau de vie J. J. Dupuy 4me preuve, à vendre par

26 jn S. D. GRATIAA, 35, Natchez.

1500 caisses vins rouge et blanc diverses marques et qualités, en magasin et à vendre par S. D. GRATIAA,

26 jn 35, Natchez.

CONSERVES ALIMENTAIRES—1500 boites sardines à l'huile marque Deffez, Co

- 2000 do
- 500 boites et demi truffes du Périgord
- 350 " " et quarts petits truffes "
- 500 " " petits pois.
- 400 " cèpes à l'huile. S. D GRATIAA,

26 juin 35, Natchez.

CHAMPAGNE—210 paniers vin de Champagne cordon vert et marquis de Lorme, en magasin et à vendre par S. D. GRATIAA,

26jn 35, rue Natchez.

VIEUX Chambertin—50 caisses Chambertin, article très supérieur et à vendre par S. D. GRATIAA,

26 jn 35, Natchez.

A VENDRE, en débarquement du navire Oscar, de Bordeaux :

- 40 barriques vin rouge bon ordinaire.
- 111 barils vin blanc Haut Sauterne.
- 526 caisses vin rouge, par POUGET FILS,

26 juin 19, rue Conti, entre Chartres et Levée

COGNAC dans les magasins de la douane, à vendre par les soussignés :

- 100 quarts pipes eau de vie John Durand La Rochelle
- 15 demi do do do.
- 14 ditto do do J. Braud 6me preuve
- 14 quarts do do do do
- 12 ditto do vieux cognac Jean Louis.
- 9 demi do do Maglory.
- 16 quarts do do do
- 20 quarts do Otard, Dupuy & Co.
- 20 quarts do Pinet, Castillon & Co.
- 10 barils do ditto.

12 mai J. & J. TARDOS, 15 Conti

EAU-DE-VIE.—En débarquement du navire Oscar, de Bordeaux,

10 demi pipes cognac 4me preuve, de la marque Rasteau Charruyer.
30 quarts do do do do
2 demi pipes cognac de J. J. Dupuy.
10 quarts do do do à vendre par

RAYMOND CAHUZAC,

23juin 34, Vieille Levée.

EN déchargement du navire Oscar, de Bordeaux :

- 100 quarts pipes eau-de-vie Ph. Godard.
- 10 demi do do J. J. Dupuy.
- 10 quarts do do do
- 176 barriques vin Chateau Margaux et St Julien.
- 1157 do do do do
- 500 demi-boites sardines, marque Leveque, à vendre par E. ROCHEREAU & Co,

23juin 17 & 19, rue St Louis.

EN débarquement du navire Cato, capt. Bertrand, venant de Bordeaux :

- 50 demi barriques vin blanc Haut-Sauterne.
- 50 paniers anisette superfine.
- 55 caisses cerises à l'eau de vie.
- 25 do fruits assortis, à vendre par

VIC. MAIGNAN,

23jn 87, rue St Louis

EAU DE VIE—4me preuve, ayant droit au drawback :

30 demi pipes, à vendre par VIC. MAIGNAN,

23jn 87, rue St Louis

VINS EN CAISSES—500 caisses St-Julien, ayant droit au drawback; 100 do St Estèphe; 50 do Pauillac; 100 do Margaux; 25 do Chateau d'Issan; 30 do Sauterne, en bouteilles et en demi bouteilles et à vendre par VIC. MAIGNAN,

23jn 87, rue St Louis

VINS FINS en barriques, diverses marques, vin blanc en demi barriques; fruits à l'eau de vie; cerises, vinaigre, bouchons, &c, à vendre par VIC. MAIGNAN,

23jn 87, rue St-Louis

COGNAC—Vieux cognac 1819; 20 quarts de pipe à vendre par VIC. MAIGNAN,

23jn 87, St-Louis

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Cato, venant de Bordeaux :

- 300 barriques vin rouge, de diverses qualités.
- 280 barils vin blanc.
- 331 caisses vin rouge St Julien Médoc.
- 105 do vin blanc Haut Sauterne.
- 50 do absinthe suisse de Sauvageol, Bruneton & Co.
- 10 quarts de pipe cognac Castillon.

En magasin, d'importations précédentes :

- 100 barriques vin de Marseille.
- 120 do vin de Bordeaux.
- 3000 caisses vin rouge.
- 120 do vin blanc.
- 40 paniers vin de champagne.
- 8 quarts de pipe cognac Castillon.
- 100 paniers anisette superfine de Champion.

En Entrepôt :

500 caisses vin rouge St-Julien.

20juin—1m G M LUCAS, 30 Bienville

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—115 caisses en déchargement des navires Allegheny, Oregon et Emily Taylor, comprenant un assortiment complet pour la ville et la campagne, et en magasin, à vendre par

G. W. DUNBAR,

20 juin 30, rue de la Douane.

FOIN—375 balles foin de l'Est, en débarquement de la barque Genessee, à vendre par J. W. STANTON & CO,

20jn enc. Magasins et Lafayette

CONCORDANCE entre les LOIS HYPOTHECAIRES étrangères et françaises — contenant les textes et résumés des lois hypothécaires de 53 Etats, par M. ANTOINE DE ST JOSEPH.

Dépôt chez LELIEVRE, Libraire, No 210, rue Royale. 19juin

MARCHANDISES au draw-back—Reçues par les derniers arrivages, et à vendre à bas prix par les soussignés :

- 8 caisses jaconats anglais.
- 5 do indiennes anglaises.
- 10 do ceintures en crêpe de Canton, couleur, écarlate.
- 4 do ceintures do do assorties en couleur.
- 2 do mouchoirs Verona; 2 balles coton blanc.

Aussi—20 caisses indiennes américaines.

- 10 balles coton écru, marque Anthony.
- 1 caisse foulards de soie.
- 1 do coton noir pour paletots.
- 3 do véritable nankin.
- 8 do listados blancs.
- 2 do guingham, 30 pouces.
- 1 do foulards coton imprimés.
- 1 do dentelles, imitation valenciennes.

DUFOUR, DURAND & CO,

30 mars 25, Chartres

HUILE D'OLIVES—A vendre en magasin par les soussignés :

203 paniers de 12 bouteilles, de 24 onces marque Plagniol véritable.

195 paniers de 24 demi bouteilles de 12 onces, même marque.

37 paniers de 12 bouteilles de 24 onces, marque Marcelin Sue.

166 potiches huile d'Espagne, de un gallon un quart chaque. J. F. SERCIER & Co,

31 mai 54 Vieille Levée

CHAUX—1500 barriques chaux de Thomaston, du rocher de Madow, en débarquement des bricks Monterey et Marseillois, et de la barque Turbo, à vendre par JOHN STROUD & CO,

146, rue Commune

BLUE LICK en barils, oat meal (gruau d'avoine), arrowroot, tapioka, sagou perlé blanc et jaune, mousse d'Irlande ou Carrageen, mousse d'Islande, colle de poisson, de Russie, colle américaine, colle de Cooper, gélatine en lanières pour gelée ou blanc mangé, colle blanche pour chapeaux, cochenille en liquide, bleu en liquide, essences de toute espèce, baies de genièvre, en débarquement et à vendre par

H BONNABEL, Droguiste en gros,

6 mai encoignure Natchez et Tchoupitoulas

COUVERTURES — 90 balles couvertures français de 3 points.

12 balles indiennes riches de dessins nouveaux.
4 do do suf perkale.
3 do mousselines satinées riches.

10 balles jaconats ayant droit au drawback; — le tout de la fabrique de MM. Dollfus Mieg & Co, à vendre par

TH. BAILLY BLANCHARD & Co,

8 avril—1m 99, rue de la Douane

EN magasin d'importations récentes et à vendre par les soussignés :

- 150 barriques vin rouge Marseille,
- 30 do do Bordeaux,
- 60 barils Madère, 30 barils Porto;
- 40 barils Muscat, 60 caisses Muscat,
- 15 caisses vermouth, 30 do absynthe,
- 25 do kirschenwasser,
- 30 paniers champagne, diverses marques,
- 30 do do 24 demi-bouteilles,
- 40 caisses fruits au sirop,
- 25 do vin Geisenheimer,
- 50 do vin rouge,
- 300 milliers bouchons fins, pointus et réguliers,
- 20 milliers bouchons à damejeanne,

MARTIAL PEYRET & CO.,

4 juil—1m 27, rue St Louis.

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes [illegible] et à Bière, &c. [illegible] à doubles. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage de plomberie. [illegible] commandes [illegible] seront ponctuellement remplis et ses prix seront modérés. 28 fév—1an

JOHN STROUD & CO,
ATELIER DE MARBRERIE,

146, rue Commune, entre Carondelet et Baronne [illegible] chemins [illegible] Bourond.

Tombeaux, plaque à [illegible], pierre de tombes [illegible] toute espèce [illegible].

Chaux de Thomaston :

Plâtre de Paris calciné, ciment hydraulique, sable à plâtrer, sable blanc Anglais, briques à feu de Pittsburgh et Pensacola.

M. JOHN STROUD a transféré son domicile du No. 36, rue de la Douane, au No. 146, rue Commune, entre Carondelet et Baronne.

15 mars—1an

J. H. GROOT,
AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE

Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.

5 juin—1an.

NATTES—NATTES—NATTES.

A VENDRE par les soussignés, 400 pièces nattes blanches et couleur, venant d'être reçues.

GIQUEL & JAMISON,

13av No 6, rue de Chartres.

JOHN O. WOODRUFF & Co,

MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.

No 93, rue des Magasins

JOHN O WOODRUFF, JAMES E WOODRUFF

14jan

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
17, rue St-Charles

NOUVELLE-ORLEANS. 20 ja

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE WM. A. CLARK,

No 200, Rue du Cirque
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés

L. A GUILLEMAIN,

13fev—1an Agent

CHS. A. BARRIERE,

Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines,

No 20, rue de Chartres, NOUVELLE ORLEANS,

Importeurs directs de marchandises françaises.

23juin

EDUCATION.

M. HARE, A. M. Dublin, a l'honneur d'annoncer au public qu'il a choisi pour la saison une maison commode à la Passe Christian.

Les Elèves qui lui seront confiés recevront une éducation solide, des soins dévoués, et auront la faculté de prendre des bains de mer.

M. Hare transférera son établissement de la rue Prytanée entre Terpsichore et Euterpe, au nouveau local ci-dessus, vers le 1er juillet.

Des informations plus étendues seront données à ceux qui feront des applications. 18avril—1an.

HUILE DE CASTOR—20 barils huile de Castor, qualité supérieure, à vendre par

NATHAN JARVIS & Co,

18av enc. Magasins et Commune

CHARPIE—3 caisses charpie anglaise bonne qualité, de la manufacture de Sipton, à vendre par

NATHAN JARVIS & Co,

18av Encoignure Magasins et Commune.

CHAUX DE MEADOW ROCK—2000 barils chaux de Meadow Rock, en débarquement de la barque L. ddo et à vendre par JOHN HAYMAN & Co,

78, Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité. 18av

CIMENT DE ROSENDALL de Denman et Nelson & Brown, à vendre en quantité, à la convenance des acheteurs, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,

78, Poydras, & 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité. 18av

LES soussignés font savoir à leurs habitués et au public en général, qu'à dater de ce jour ils publieront chaque semaine le poids du pain qui sera réglé au cours des farines.

Afin de n'avoir aucun différend avec les personnes qui ne les paient que chaque mois, ils donneront constamment 22 pains 1re qualité pour une piastre, diminuant ou augmentant le poid; et pour faciliter les personnes qui ont des domestiques ou celles qui sont peu fortunées, ils feront une seconde qualité dont ils donneront 32 pains à la piastre, faisant une différence de 25 pour cent en sus de la 1re.

Tarif de cette semaine :

1re qualité .... 18 onces;
2e. do .... 15 do.

LEFEBVRE & Co.,
DAQUIN BRO,
DESBUNES PONCY,
P. DUCOM & Co,
Vve. M. BOUNY;
MAX BLOCK & Co.

N. B.—Le public observera que nous donnerons un poids de pain égal aux boulangers donnant 27 et 30 pains.

Le prix moyen de la farine fraiche de St-Louis étant aujourd'hui de $5, nous donnerons pendant la semaine commençant aujourd'hui 24 avril, VINGT-SIX PAINS, D'UNE LIVRE CHAQUE, pour une piastre.

Nouvelle-Orléans, 24 avril 1848.

RODRIGUEZ & CO.,

241, rue Julia.

Où l'on peut se procurer des biscuits au soda, au sucre et au beurre, ainsi que du biscuit de bord, aux prix les plus modérés. 25av

A VENDRE, en débarquement du navire Coso, venant de Bordeaux :

- 100 caisses absinthe Sauvageol & Bruneton,
- 200 do vin rouge St Julien Médoc,
- 6 boucauts ficelle en petites pelotes,
- 8 caisses feutre pour doublage de navire.

EN MAGASIN :

- 60 barriques vin de Bergerac vieux,
- 60 do do St Julien, au dessus de l'ordin.
- 20 do do do ordinaire,
- 20 do do vieux Leoville,
- 60 barils vin de Porto vieux,
- 30 do vin Madère,
- 8 quarts Cognac vieux, marque L. Coq,
- 900 caisses absinthe suisse diverses marques,
- 50 do do Sauvageol & Bruneton,
- 150 do fruits à l'eau de vie, prunes et poires,
- 100 do cerises do do de kerschwasser,
- 50 do fruits et framboises au jus, marque de Teysenneau,
- 100 do vin blanc et rouge, en 24 demi bout,
- 10 balles de 30,000 bouchons pointus,
- 200 Dame-jeannes vides.

Eau de fleurs d'oranger en estagnons et en caisses.

N. DUDOUYT,

17 juin 13, rue Toulouse.

EAU-DE-VIE, &c., en débarquement du navire Cato, de Bordeaux :

- 12 demi-pipes eau-de-vie de J J Dupuy, 4e preuve,
- 30 quarts do do
- 24 barriques vin rouge Montferrand,
- 132 caisses do Margaux,
- 300 do cerises à l'eau-de-vie,
- 50 do fruits assortis do
- 50 do cornichons,
- 4 do de 6 douz. chaque moutarde française,
- 50 do prunes sèches,—à vendre par

RAYMOND CAHUZAC,

17 juin 34, Vieille Levée

CHAMPAGNE—Marque "Ducal Grape" et Cordon rouge, en bouteilles et demi-bouteilles, reçu par le navire Rockall, du Havre, à vendre par

RAYMOND CAHUZAC,

17 juin 34, Vieille Levée.

DROGUES ET MEDICAMENS récemment reçus à vendre :

Manne en larmes blanches, qualité supérieure, manne en sorte détachée, gomme arabique blanche No 1 et 2, gomme Sénégal belle et ordin, huile genièvre fraiche, chlorure de Labarraque, élixir anti-glaireux de Guillé, capsules de Raquin, pilules de Vallet, do de santé, fleurs et racine de guimauve nouvelle, fleurs tilleul, do de mauve, do de coquelicot, do de violette. Par P. CUSACHS,

16 ja encoig. Condé et St-Philippe.

EN déchargement du navire Cato de Bordeaux :

- 28 barriques vin rouge Pauillac Médoc 1844.
- 8 do do St-Julien Médoc do,
- 4 do do do do 1841,
- 16 do vin blanc Haut Sauterne,
- 54 barils et 53 caisses vin blanc Haut Sauterne,
- 71 caisses vin rouge St-Estèphe Medoc,
- 78 do do St-Julien,
- 40 do absinthe suisse, Sauvageol & Bruneton,
- 850 boites sardines à l'huile, d'Ate Gillet & Co.
- 1900 demi-boites do do,
- 1800 quarts do do,

A vendre par B. TALAMON,

17 juin 182, rue Royale,

A VENDRE en débarquement du navire Cato, de Bordeaux :

- 200 barriques vin rouge Ludon Médoc,
- 108 barils vin blanc Haut-Sauterne,
- 15 caisses vin Chateau Giscours, Médoc,
- 40,000 bouchons demi-longs surfins,
- 30,000 bouchons à demi bouteilles,

Har POUGET FILS,

17 juin 10 Conti, entre Chartres et Levée.

EN débarquement du navire Cato, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés :

513 caisses vin rouge St-Estèphe Medoc, ayant droit au drawback;

- 542 do do St-Julien do do;
- 40 barriques do Queyries;
- 20 do do Pauillac, Médoc;
- 13 do do St Julien do;
- 2 demi pipes cognac E. Debuc, 4me preuve;
- 150 paniers anisette superfine de Champion;
- 2 caisses moutarde de Motelay;
- 12 cuveaux fromage de gruyère, à vendre par

PERROS FRERES,

17 jn—10j encoig. Royale et Dumaine.

BOUCHONS & BOUTEILLES vides.— 10 balles bouchons de 30 milliers chaque, non pointus.

200 paniers bouteilles vides de Bordeaux, en très bon ordre, à vendre par A. CARRIERE,

2 mai 24, Vieille Levée.

VIN en barriques et caisses très supérieur.—Le soussigné a à vendre un petit envoi de véritable vin de Macon très supérieur; ce vin mérite l'attention des connaisseurs.

A. CARRIERE,

3 mai 24, Vieille Levée.

14 demi pipes eau de vie de Cognac.

25 caisses absynthe et 25 paniers Champagne, à vendre par LAPEYRE & HARISPE & Co,

3juin 66, St Charles.

VIEUX VINS—6 barriques vin Médoc (Pontet Cannet) vieux.

16 barriques vin fin Leoville Médoc.

6 demi do do blanc fin vieux Barsac 1846.

En débarquement de la barque Crown, et à vendre par A. CARRIERE,

8 mai 24, rue Vieille Levée.

AUX HABITANTS SUCRIERS—Chaudières à sucre en fer forgé et en fonte, des manufactures de E. Maco, de Liverpool, de toutes dimensions, savoir—38, 42, 48, 49, 50, 52, 54, 58, 60, 66, 72, 75 et 82 pouces, à vendre par

WYLIE & EGANA,

No. 20, Vieille-Levée, près l'encoignure de la Douane

BOUTEILLES VIDES—160 paniers bouteilles, de 24 et 21 onces, en parfait ordre, à vendre par P. LONGIS,

5 juin 116, rue Royale

IMITATIONS Madère et Porto :

120 quarts en douane,
600 do en magasin.

5 juin P. LONGIS, 116, Royale.

COGNAC—

- 16 demi-pipes brandy,
- 16 quarts do do
- 10 quarts do do Dumon,
- 5 quarts do do Pinet Castillon,

5 juin P LONGIS, 116 rue Royale

DIVERS—100 barriques vin de Bordeaux de choix, 50 do Marseille, 1,500 caisses vin de Bordeaux, 400 quarts Porto, 40 do Sherry, 50 do Madère; un grand assortiment brandy, absinthe, fruits, bouchons, damejeannes et c

P. LONGIS,

5 juin 116, Royale.

Pompes.—Appel fait pour les Bains et les Cuisines.

JOHN McCARTY, plombier, No 134 rue du Camp, Nlle-Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs; pompes de force, pompes à bière, etc., etc.; ustensile de cuisines, tubes à bains, installations de bains à douches. Réparations et posage de tuyaux de plomb, ainsi que toute autre espèce d'ouvrage dans sa ligne; réparations pour navires et bateaux à vapeur faites en peu de temps; tous les ordres seront remplis dans le plus bref délai à des prix modérés. 22 fe—a

J. H. DOIRON

COIFFEUR, rue St-Charles, No 64, en face de l'église du Rév. M. Clapp, Manufacture de perruques, toupets en toile [illegible], bandeaux, nattes, tresses et cache-folies. Manière de prendre la mesure pour une perruque :

1 [illegible] pouces.
2 D'une oreille à l'autre, do.
3 D'une tempe à l'autre, do.
4 Du haut de la tête à [illegible] du cou, do.
5 D'une tempe à l'autre, do.

Les personnes [illegible] seront [illegible] dans le plus bref délai. 9 nov—a

Mandeville Academy.

CETTE Institution est située à Mandeville, paroisse St-Tammany, sur les bords du lac Pontchartrain. Salubrité, proximité de la Nouvelle-Orléans, communications faciles entre les parents et leurs enfants, au moyen des bateaux à vapeur qui font le service du lac, bains fréquents et salutaires, promenades agréables et variées; tout porte à faire de Mandeville un endroit vraiment convenable pour une institution. L'établissement est spacieux et distribué convenablement pour une maison d'éducation.

L'institution de Mandeville est sous la direction de Mr. F. McManus et de Mr. A. Dennen. Ces Messieurs, qui viennent de s'associer, osent espérer que les longues expériences qu'ils ont des élèves dans l'enseignement, et le zèle qu'ils mettront à remplir leurs devoirs, inspireront aux pères de famille une confiance pleine et entière, confiance qu'ils s'efforceront toujours de mériter, et qui leur est indispensable pour le succès de leur établissement.

Le cours des études embrasse les langues anciennes et les langues modernes, les mathématiques, la philosophie, la rhétorique, la littérature, l'histoire, la géographie, l'usage des globes, la tenue des livres, la calligraphie, etc.

L'enseignement de la musique, du dessin, de la danse et de l'escrime est aux frais des parents, et se paie séparément.

Chaque élève, en entrant, paie $10, pour les objets dont il a besoin à la salle d'étude et au dortoir, à moins que les parents n'envoient ces mêmes objets.

L'établissement fournit le papier, l'encre et les plumes; les livres de classe restent la propriété de l'établissement, les élèves n'en ont que l'usage.

Chaque élève doit avoir assez de linge et de vêtements pour pouvoir en changer au moins deux fois par semaine.

Le prix de la pension est de $25 par mois, payables à la fin de chaque mois. Les élèves de la campagne doivent avoir un correspondant à la Nouvelle Orléans. 22 avril

INSTITUTION POUR LES DEUX SEXES,
DIRIGÉE PAR M. ET MME GOUBAULT,
Rue des Remparts, No 141, entre St-Pierre et Toulouse,
[CLASSE DU SOIR.]

RÉFÉRENCES.

1re Municipalité. Dr. A. Mercier, 10, rue de la Douane.
2me Municipalité, M. J. M. Lapeyre, 66, rue St-Charles.
3me Municipalité. A. Dimitri, surintendant des Ecoles Publiques de l'Etat. 7mars.

WASHINGTON HIGH SCHOOL.
PENSIONNAT ET EXTERNAT
POUR
Les Jeunes Demoiselles,
SOUS LA DIRECTION DE
MME DE LA GRACERIE,
Rue de l'Esplanade, entre Bourgogne et Dauphine.

LA méthode suivie dans l'Etablissement ne fatigue ni l'attention, ni la mémoire des élèves. Les livres n'y sont point multipliés; et l'enseignement, rendu facile et attrayant par les efforts du professeur, est dégagé des milles inutilités de la routine.

Deux professeurs de langue et de littérature anglaise sont attachés à l'Institution Washington.

Les études comprennent l'*Anglais*, le *Français*, l'*Italien*, les *Mathématiques*, l'*Histoire*, la *Géographie*, l'*Histoire naturelle* et la *Rhétorique*.

Les plus jeunes élèves reçoivent les élémens de l'instruction primaire.

M. de la Gracerie est chargé de l'enseignement supérieur. Il donne également ses soins à la seconde classe préparatoire.

A la demande de plusieurs familles, une quatrième classe est ouverte pour les enfans qui ne savent pas encore lire.

La musique est devenue une partie essentielle de l'éducation d'une jeune personne. M. Curto, professeur honorablement placé dans l'estime publique, donne ses soins éclairés à l'enseignement de cet art. Un second professeur exerce les élèves.

Afin que les familles et le public puissent connaître les progrès des élèves, deux examens auront lieu chaque année, l'un en février, l'autre en juillet.

Mme de la Gracerie, voulant donner aux jeunes personnes qui lui seront confiées tous les soins affectueux d'une mère, ne recevra qu'un nombre fort restreint d'élèves pensionnaires.

L'instruction religieuse est l'objet d'une sollicitude toute particulière. Les élèves catholiques sont préparés à la première communion.

L'INSTITUTION WASHINGTON est située dans le quartier le plus sain de la ville. Les salles destinées aux classes sont vastes et bien aérées.

La Directrice invite les familles à visiter son établissement.

CONDITIONS.

Les pensionnaires paient, le blanchissage compris .... $ 20
Les élèves de la 1ère classe 8
Les élèves de la 2de classe 6
Les élèves de la 3me classe 5
Les élèves de la 4me classe 4

Le prix de la demi-pension, les frais d'enseignement non compris, est fixé à 6

La musique, le dessin et la danse se paient à part.

La Directrice s'estime heureuse de pouvoir offrir aux familles les références suivantes :

MM. Dr. MERCER, MM. P. SACE,
P. CONRAY JR. H. M. WRIGHT.

Ate. BARRAUD,
Coiffeur-Parfumeur,
Encoignure Royale et Orléans.

A l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs qu'il vient de recevoir, par le navire Rockall, un beau choix de marchandises d'été et de fantaisie, et qu'il en fera l'ouverture le 26 mai courant.

ARTICLES POUR DAMES.

Gants de soie satin glacé, dito soie ordinaire, blancs, noirs et couleur; gants fil d'Ecosse, mitaines filet blanches et noires; gants longs filet noirs et blancs; bas de soie et fil d'Ecosse; pelerines et canezous, bonnets en tulle; éventails du prix de 20 sous jusqu'à $50, guirlandes pour mariée; bonnets de nuit en fil et acier; épingles pour châles; dito pour robes, bracelets et autres bijouteries.

ARTICLES POUR HOMMES.

Chemises de toile blanche ou en percale devant de toile, chemises coton blanc, chemises en coton sur jaconats très belles, do en toile couleur et ordinaires; bretelles soie; do en fil d'Ecosse; do en soie; do en fil d'Ecosse; do coton blanc ou couleur; cravattes en soie; do batiste fil, do batiste d'Ecosse blanches, do en couleur; chaussettes fil d'Ecosse blanches, do en couleur; parapluies, cannes, cravaches, fouets de cabriolets.

ARTICLES DE FANTAISIE.

Porte cigares riches et ordinaires; carnets pour bals et pour visites, portes monnaie, bourses-aiguilles, épongés, houppes, boites à houppes porcelaine, cristal, nécessaires de voyage pour homme et pour dame, corbeilles de mariage; cartes de fantaisie et autres objets pour cadeaux; peignes, brosses, parfumerie, poupées et autres jouets d'enfans; grand choix de cheveux pour frisettes, bandeaux, tresses, nattes, perruques et faux toupets; cheveux en gros à Messieurs les coiffeurs, et autres articles de coiffure trop longs à détailler.

Il prie les personnes qui font usage de parfumerie de ne point confondre celle qu'il vend en son magasin, fabriquée à Paris chez les meilleurs parfumeurs, avec celle qui se fabrique ici. Toutes ses pâtes, crêmes, poudres et autres cosmétiques sont à l'usage de la peau, qu'il offre en vente, sont tous faits avec les fleurs, ce qui fait que leur emploi est salutaire pour entretenir la blancheur, la fraicheur et l'éclat de la peau, et en effacer les rides; tandis que ce qui se fabrique ici, est composé d'acides qui brûle la peau et en ternit l'éclat. Il est de même pour les pommades pour arrêter la chûte des cheveux beaucoup qui se fabrique à qui l'on donne des noms nouveaux, l'on s'empresse de s'en servir, et malheureusement le remède est pire que le mal, vu qu'il rentre de ces corps acides qui en rongent la racine et qui les empêchent de repousser à tout jamais.

Toutes les marchandises ci dessus détaillées seront données à très bon marché. Partant pour France, il prie les personnes qui lui doivent d'avoir la bonté de venir solder leur compte avant son départ, qui aura lieu au 4 juin prochain. 26 mai

BAINS SULFUREUX ET DE VAPEUR.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il continue à préparer et administrer ces Bains dans le local où se trouve sa fabrique de parfumerie, rue Saint-Louis, No 203, entre les rues Villeré et Robertson.

L'efficacité de ces Bains est déjà connue dans un grand nombre d'affections chroniques de la peau, telles que la gale, le prurigo, les dartres, la teigne, &c. &c. On s'en est servi avec un succès remarquable contre d'autres maladies très souvent rebelles aux ressources de l'art; comme les rhumatismes anciens, la goutte atonique, la paralysie, les scrofules, les engorgements des glandes, du sein, ceux des glandes lymphatiques et des articulations. Des médecins distingués en font les plus grands éloges et les prescrivent journellement dans les maladies invétérées, qui réclament l'emploi d'un agent sudorifique puissant. Les succès obtenus par cette méthode de traitement sont confirmés par le laps de temps qui s'est écoulé depuis la guérison des malades.

Le soussigné espère que les soins qu'il a mis à satisfaire les personnes qui ont honoré son établissement de leur patronage, lui procureront pour l'avenir la confiance des malades dont le traitement réclame l'application des bains sulfureux ou de vapeur. F. MAUBERRET.

[illegible]—1an

CHEMIN A COULISSES DE LA Nlle.-ORLEANS ET DE CARROLLTON.

LES prix de passage dans les chars sont comme suit :

Billet seul, pour tout endroit en deçà de la rue Plaisance, 20 cents.

Enfans au dessous de 12 et au dessus de 5 ans, 10
Domestiques (billets d'esclaves) toute dist. 10
Cinquante billets rouges, $7 50

Les chars arrivent et partent de l'ancien dépôt encoignure des rues Perdido et Baronne.

En moins d'une demi-heure on se rend avec agrément et sans chaleur, au JARDIN DE CARROLLTON. L'hôtel qui s'y trouve est ouvert en tous temps aux visiteurs qui y trouveront des crêmes à la glace et autres rafraichissements, ainsi que des soupers à bon marché.

Les chars partiront comme suit;

LES JOURS DE LA SEMAINE :

De la N. Orléans.		De Carrollton.	
Avec chev., 6 1/2h P M		Avec chevaux	5 h. A.M
A vapeur,	9	A vapeur,	7 1/2
"	11	"	10
"	1 P. M.	"	midi.
"	3 1/4	"	2 P. M.
"	5 1/4	"	4 1/2
"	7 1/4	"	6 1/2
Avec chev. 9 1/4 P. M.		Avec chevaux,	8 P. M
Dito	11 1/2 P. M.	Dito	10 P. M.

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle Orléans à 11 heures du soir.

Arrangements pour les Dimanches :

En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira tous les jours depuis 1 heure jusqu'à 7 heures, de Carrollton, et jusqu'à 8 de la Nlle-Orléans; les chars à chevaux partant de Carrollton à 6 heures et demie, excepté les jours de pluie, car alors les chars ne partiront qu'aux heures régulières de la semaine. En outre, du 1er mai au 15 août, un train partira de Carrollton à 8 heures du soir et de la Nlle-Orléans à 9 1/4, prenant la place des chars à chevaux, à l'exception des jours de pluie.

Il y aura à chaque train des chars expressément pour les Dames.

CHEMIN A COULISSES DE LAFAYETTE.

Le trajet sur ce chemin sera comme suit :

Un seul billet, 10 cents.
50 billets, $4 00

CHARS DE LAFAYETTE.

De Lafayette, en été, 6 A. M—De la rue Canal, 6 1/2 A. M. " — De Lafayette en hiver, à 7 A. M.—De la rue du Canal, à 7 1/2 dito.

Après quoi, ils partiront de chaque bout du chemin jusqu'à 7 du soir en hiver, et 8 en été; et ensuite ils partiront toutes les heures jusqu'à 11 1/2 de la Nlle-Orléans lorsque les théâtres seront ouverts; autrement à 10 heures de la Nlle-Orléans et 9 1/2 de Lafayette.

Il est défendu de fumer dans les chars.

JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef.

Les habitans de Lafayette et Carrollton sont prévenus que la compagnie a établi un prix uniforme pour les billets d'abonnement des chars; savoir $5 par mois d'avance pour l'une ou l'autre route et quelque soit la distance, les enfants moitié prix. Les billets de ce genre ne seront donnés que du commencement à la fin d'un mois. 6 mai

DEPOT GENERAL des Conserves alimentaires de la fabrique de MM. LANGLAIS & Co., à St Louis (Missouri).

Les soussignés préviennent les marchands et les commerçants que le seul dépôt de ces Conserves est établi chez eux, où l'on en trouvera constamment le choix le plus varié, et que tous les ordres qu'ils recevront seront remplis avec promptitude.

Les capitaines de navires pourront se fournir de tout ce qui est nécessaire pour un voyage.

PERROS Frères,

13 juin—1m Encoig. Royale et Dumaine.

L'ILLUSTRATION,
JOURNAL UNIVERSEL,
Accompagné de Gravures sur Bois.

PARAISSANT à Paris tous les samedis, depuis le 3 mars 1843.

Chaque No. se compose de seize pages in-folio, imprimées sur trois colonnes et présente la revue la plus complète qui existe de tout ce qui est digne d'exciter l'attention publique dans les événements contemporains.

On souscrit à la Nouvelle-Orléans, chez VICT. HEBERT, libraire, No. 149, rue de Chartres

N. B.—Les premiers Nos. contenant les événements de février 1848, et commençant la nouvelle année (mars 1848), viennent d'être reçus par le navire Louisa, du Havre.

Les Nos. 261 et 262 arrivés sont arrivés. 15ja

A VENDRE par les soussignés :

[illegible] anglaises, [illegible]

J & J TARDOS, 15 Conti

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE DE TERREBONNE.

A Mr. O. S. GUION, résidant à Thibodeaux, Louisiane.—Vous êtes, par le présent, requis de construire et de réparer vos chemins, fossés et ponts sur votre terre située sur le Bayou Terrebonne, bornée en haut par les limites des paroisses de Lafourche et Terrebonne, et en bas par celle de Pierre Bergeron, dans le délai de 20 jours après cet avis, et en la manière suivante, prescrite par les lois et réglements du Jury de Police de cette paroisse, savoir :

"Si aucuns desdits chemins doivent passer sur des terres boisées, le bois sera abattu et les racines et plantes parasites coupées dans une étendue d'au moins soixante pieds; et pour la largeur de trente pieds tous arbres, troncs d'arbre, racines et autres obstructions seront coupés et nivelés jusqu'à la surface du sol. Il sera creusé, sur le côté le plus élevé de l'espace du chemin parcourable (travelling track), sur tous chemins publics de cette paroisse, un fossé d'au moins trois pieds de large au sommet et de deux pieds à la base, et la terre extraite dudit fossé jetée au centre, et bien nivelée et tassée. Il sera creusé des fossés de traverse partant du fossé qui longe le chemin, en nombre, en largeur et en longueur suffisans, pour empêcher lesdits chemins d'être inondés pendant les fortes pluies; lesdits fossés de traverse devront être bien arrêtés sous les ponts et fortement pontés; les ponts devront avoir au moins dix-huit pieds de large, et devront être assis sur au moins six fortes seuils de cyprès et couverts de forts pieux ou planches n'ayant pas moins de deux pouces d'épaisseur, qui seront solidement assujettis et liés dans toute leur longueur, avec des pointes de fer; et lesdits chemins auront six pouces sur les côtés et dix-huit pouces au centre, au-dessus de la marque des plus hautes eaux." Autrement je vous poursuivrai conformément à la loi.

Paroisse de Terrebonne, ce 18me jour de juillet 1848. F. GAGNE,

21 juil—3 en 6j Greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.
PAROISSE DE TERREBONNE.

A Mr. J. Gosset, résidant en la paroisse St Jean-Baptiste.—Vous êtes, par le présent, requis de construire et de réparer vos chemins, fossés et ponts sur votre terre située sur le Bayou Petit-Caillou, dans ladite paroisse de Terrebonne, bornée en haut par les terres de R. R. Barrow, et en bas par celles de Vve Pierre Coutreaux, dans le délai de 20 jours après cet avis, et en la manière suivante, prescrite par les lois et réglements du Jury de Police de cette paroisse, savoir :

"Si aucuns desdits chemins doivent passer sur des terres boisées, le bois sera abattu et les racines et plantes parasites coupées dans une étendue d'au moins soixante pieds; et pour la largeur de trente pieds tous arbres, troncs d'arbre, racines et autres obstructions seront coupés et nivelés jusqu'à la surface du sol. Il sera creusé, sur le côté le plus élevé de l'espace du chemin parcourable, (travelling track) sur tous chemins publics de cette paroisse, un fossé d'au moins trois pieds de large au sommet et de deux pieds à la base, et la terre extraite dudit fossé jetée au centre, et bien nivelée et tassée. Il sera creusé des fossés de traverse partant du fossé qui longe le chemin, en nombre, en largeur et en longueur suffisans, pour empêcher lesdits chemins d'être inondés pendant les fortes pluies; lesdits fossés de traverse devront être bien arrêtés sous les ponts et fortement pontés; les ponts devront avoir au moins dix-huit pieds de large, et devront être assis sur au moins six fortes seuils de cyprès et couverts de forts pieux ou planches n'ayant pas moins de deux pouces d'épaisseur, qui seront solidement assujettis et liés dans toute leur longueur, avec des pointes de fer; et lesdits chemins auront six pouces sur les côtés et dix-huit pouces au centre, au-dessus de la marque des plus hautes eaux." Autrement, je vous poursuivrai conformément à la loi.

Paroisse de Terrebonne, ce 18me jour de juillet 1848. F. GAGNE,

21juil Greffier du jury de police.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.
PAROISSE DE TERREBONNE.

A Mr. James Schmidey, résidant à Thibodeaux (Louisiane).—Vous êtes, par le présent, requis de construire et de réparer vos chemins, fossés et ponts sur votre terre située sur Petit-Caillou, bornée en haut par les terres de François Malbreaux, et en bas par celles de Thomas Liddy, dans le délai de 20 jours après cet avis, et en la manière suivante, prescrite par les lois et réglements du Jury de Police de cette paroisse, savoir :

"Si aucuns desdits chemins doivent passer sur des terres boisées, le bois sera abattu et les racines et plantes parasites coupées dans une étendue d'au moins soixante pieds; et pour la largeur de trente pieds tous arbres, troncs d'arbre, racines et autres obstructions seront coupés et nivelés jusqu'à la surface du sol. Il sera creusé, sur le côté le plus élevé de l'espace du chemin parcourable, (travelling track) sur tous chemins publics de cette paroisse, un fossé d'au moins trois pieds de large au sommet et de deux pieds à la base, et la terre extraite dudit fossé jetée au centre, et bien nivelée et tassée. Il sera creusé des fossés de traverse partant du fossé qui longe le chemin, en nombre, en largeur et en longueur suffisans, pour empêcher lesdits chemins d'être inondés pendant les fortes pluies; lesdits fossés de traverse devront être bien arrêtés sous les ponts et fortement pontés; les ponts devront avoir au moins dix-huit pieds de large, et devront être assis sur au moins six fortes seuils de cyprès et couverts de forts pieux ou planches n'ayant pas moins de deux pouces d'épaisseur, qui seront solidement assujettis et liés dans toute leur longueur, avec des pointes de fer; et lesdits chemins auront six pouces sur les côtés et dix-huit pouces au centre, au-dessus de la marque des plus hautes eaux." Autrement, je vous poursuivrai conformément à la loi.

Paroisse de Terrebonne, ce 12me jour de juillet 1848. F. GAGNE,

21juil—3en6j Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE DE TERREBONNE.

A Mr. G. S. GUION, résidant à Thibodeaux, Louisiane.—Vous êtes, par le présent, requis de construire et de réparer vos chemins, fossés et ponts sur vos terres sur le Bayou Terrebonne, bornée en haut par les terres de Mathurin Daigle, et en bas par celles Severin Laperouze, dans le délai de 20 jours après cet avis, et en la manière suivante, prescrite par les lois et réglements du Jury de Police de cette paroisse, savoir :

"Si aucuns des dits chemins doivent passer sur des terres boisées, le bois sera abattu et les racines et plantes parasites coupées dans une étendue d'au moins soixante pieds; et pour la largeur de trente pieds tous arbres, troncs d'arbre, racines et autres obstructions seront coupés et nivelés jusqu'à la surface du sol. Il sera creusé, sur le côté le plus élevé de l'espace du chemin parcourable, (travelling track) sur tous chemins publics de cette paroisse, un fossé d'au moins trois pieds de large au sommet et de deux pieds à la base, et la terre extraite dudit fossé jetée au centre, et bien nivelée et tassée. Il sera creusé des fossés de traverse partant du fossé qui longe le chemin, en nombre, en largeur et en longueur suffisans, pour empêcher lesdits chemins d'être inondés pendant les fortes pluies; lesdits fossés de traverse devront être bien arrêtés sous les ponts et fortement pontés; les ponts devront avoir au moins dix-huit pieds de large, et devront être assis sur au moins six fortes seuils de cyprès et couverts de forts pieux ou planches n'ayant pas moins de deux pouces d'épaisseur, qui seront solidement assujettis et liés dans toute leur longueur, avec des pointes de fer; et lesdits chemins auront six pouces sur les côtés et dix-huit pouces au centre, au-dessus de la marque des plus hautes eaux." Autrement je vous poursuivrai conformément à la loi.

Paroisse de Terrebonne, ce 18me jour de juillet 1848. F. GAGNE,

21 juil—3en6j Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE DE TERREBONNE.

A Mr. S. PHELPS, résidant en la ville de Lafayette, Louisiane.—Vous êtes, par le présent, requis de construire et de réparer vos chemins, fossés et ponts sur vos terres situées sur le Bayou De large dans la dite paroisse de Terrebonne, formant les Nos 42, 43 et 44 dans le township 19, dans le délai de 20 jours après cet avis, et en la manière suivante, prescrite par les lois et réglements du Jury de Police de cette paroisse, savoir :

"Si aucuns des dits chemins doivent passer sur des terres boisées, le bois sera abattu et les racines et plantes parasites coupées dans une étendue d'au moins soixante pieds; et pour la largeur de trente pieds tous arbres, troncs d'arbre, racines et autres obstructions seront coupés et nivelés jusqu'à la surface du sol. Il sera creusé, sur le côté le plus élevé de l'espace du chemin parcourable, (travelling track) sur tous chemins publics de cette paroisse, un fossé d'au moins trois pieds de large au sommet et de deux pieds à la base, et la terre extraite dudit fossé jetée au centre, et bien nivelée et tassée. Il sera creusé des fossés de traverse partant du fossé qui longe le chemin, en nombre, en largeur et en longueur suffisans, pour empêcher lesdits chemins d'être inondés pendant les fortes pluies; lesdits fossés de traverse devront être bien arrêtés sous les ponts et fortement pontés; les ponts devront avoir au moins dix-huit pieds de large, et devront être assis sur au moins six fortes seuils de cyprès et couverts de forts pieux ou planches n'ayant pas moins de deux pouces d'épaisseur, qui seront solidement assujettis et liés dans toute leur longueur, avec des pointes de fer; et lesdits chemins auront six pouces sur les côtés et dix-huit pouces au centre, au-dessus de la marque des plus hautes eaux." Autrement, je vous poursuivrai conformément à la loi.

Paroisse de Terrebonne, ce 18me jour de juillet 1848. F. GAGNE,

21 juil—3en6j Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE DE TERREBONNE.

A Mr. SAMUEL THOMPSON ou son agent Thomas Lee, résidant à la Nouvelle-Orléans.—Vous êtes, par le présent, requis de construire et de réparer vos chemins, fossés et ponts sur vos terres situées sur le Bayou Black dans la dite paroisse de Terrebonne, formant la moitié indivise des Nos 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 21 du township 19, range 15 est, dans le délai de 20 jours après cet avis, et en la manière suivante, prescrite par les lois et réglements du Jury de Police de cette paroisse, savoir :

"Si aucuns des dits chemins doivent passer sur des terres boisées, le bois sera abattu et les racines et plantes parasites coupées dans une étendue d'au moins soixante pieds; et pour la largeur de trente pieds tous arbres, troncs d'arbre, racines et autres obstructions seront coupés et nivelés jusqu'à la surface du sol. Il sera creusé, sur le côté le plus élevé de l'espace du chemin parcourable, (travelling track) sur tous chemins publics de cette paroisse, un fossé d'au moins trois pieds de large au sommet et de deux pieds à la base, et la terre extraite dudit fossé jetée au centre, et bien nivelée et tassée. Il sera creusé des fossés de traverse partant du fossé qui longe le chemin, en nombre, en largeur et en longueur suffisans, pour empêcher lesdits chemins d'être inondés pendant les fortes pluies; les dits fossés de traverse devront être bien arrêtés sous les ponts et fortement pontés; les ponts devront avoir au moins dix-huit pieds de large, et devront être assis sur au moins six fortes seuils de cyprès et couverts de forts pieux ou planches n'ayant pas moins de deux pouces d'épaisseur, qui seront solidement assujettis et liés dans toute leur longueur, avec des pointes de fer; et lesdits chemins auront six pouces sur les côtés et dix-huit pouces au centre, au-dessus de la marque des plus hautes eaux." Autrement, je vous poursuivrai conformément à la loi.

Paroisse de Terrebonne, ce 18me jour de juillet 1848. F. GAGNE,

21 juil—3en6j Greffier.

CHAUX—1080 barils chaux fraiche de Thomaston, en débarquement et à vendre par JOHN HAYMAN & Co,

28jn 78, Poydras et 11 bâtisse Marigny,

CIMENT—160 barils ciment;

160 barils plâtre de Paris, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,

28jn 78, Poydras, et 11 bâtisse Marigny, 3e

BRIQUES A FEU Anglaises, Pittsburg et Pensacola, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,

78, rue Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 28ja

ALUN, en débarquement, à vendre par [illegible]

21 juin 37, rue Tchoupitoulas.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE DE TERREBONNE.

A Mr. P. DURIVE, résidant à la Nouvelle-Orléans, Louisiane.—Vous êtes, par le présent, requis de construire et de réparer vos chemins, fossés et ponts sur vos terres situées sur le Bayou Black, formant le No 16 dans le township 17, range 16, dans le délai de 20 jours après cet avis, et en la manière suivante, prescrite par les lois et réglements du Jury de Police de cette paroisse, savoir :

"Si aucuns des dits chemins doivent passer sur des terres boisées, le bois sera abattu et les racines et plantes parasites coupées dans une étendue d'au moins soixante pieds; et pour la largeur de trente pieds tous arbres, troncs d'arbre, racines et autres obstructions seront coupés et nivelés jusqu'à la surface du sol. Il sera creusé, sur le côté le plus élevé de l'espace du chemin parcourable, (travelling track) sur tous chemins publics de cette paroisse, un fossé d'au moins trois pieds de large au sommet et de deux pieds à la base, et la terre extraite dudit fossé jetée au centre, et bien nivelée et tassée. Il sera creusé des fossés de traverse partant du fossé qui longe le chemin, en nombre, en largeur et en longueur suffisans, pour empêcher lesdits chemins d'être inondés pendant les fortes pluies; les dits fossés de traverse devront être bien arrêtés sous les ponts et fortement pontés; les ponts devront avoir au moins dix-huit pieds de large, et devront être assis sur au moins six fortes seuils de cyprès et couverts de forts pieux ou planches n'ayant pas moins de deux pouces d'épaisseur, qui seront solidement assujettis et liés dans toute leur longueur, avec des pointes de fer; et lesdits chemins auront six pouces sur les côtés et dix-huit pouces au centre, au dessus de la marque des plus hautes eaux." Autrement, je vous poursuivrai conformément à la loi.

Paroisse de Terrebonne, ce 18me jour de juillet 1848. F. GAGNE,

21 juil—3en6j Greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.
PAROISSE DE TERREBONNE.

A Mr. L. R. Marshall, résidant à Natchez, Mississipi.—Vous êtes, par le présent, requis de construire et de réparer vos chemins, fossés et ponts sur votre terre, située sur le Bayou Petit Caillou, dans ladite paroisse de Terrebonne, bornée en haut par les terres de James B. Robinson et en bas par celles de—— dans le délai de 20 jours après cet avis, et en la manière suivante, prescrite par les lois et réglements du Jury de Police de cette paroisse, savoir :

"Si aucuns desdits chemins doivent passer sur des terres boisées, le bois sera abattu et les racines et plantes parasites coupées dans une étendue d'au moins soixante pieds; et pour la largeur de trente pieds tous arbres, troncs d'arbre, racines et autres obstructions seront coupés et nivelés jusqu'à la surface du sol. Il sera creusé, sur le côté le plus élevé de l'espace du chemin parcourable, (travelling track) sur tous chemins publics de cette paroisse, un fossé d'au moins trois pieds de large au sommet et de deux pieds à la base, et la terre extraite dudit fossé jetée au centre, et bien nivelée et tassée. Il sera creusé des fossés de traverse partant du fossé qui longe le chemin, en nombre, en largeur et en longueur suffisans, pour empêcher lesdits chemins d'être inondés pendant les fortes pluies; lesdits fossés de traverse devront être bien arrêtés sous les ponts et fortement pontés; les ponts devront avoir au moins dix-huit pieds de large, et devront être assis sur au moins six fortes seuils de cyprès et couverts de forts pieux ou planches n'ayant pas moins de deux pouces d'épaisseur, qui seront solidement assujettis et liés dans toute leur longueur, avec des pointes de fer; et lesdits chemins auront six pouces sur les côtés et dix-huit pouces au centre, au-dessus de la marque des plus hautes eaux." Autrement, je vous poursuivrai conformément à la loi.

Paroisse de Terrebonne, ce 18me jour de juillet 1848. F. GAGNE,

21juil—3f Greffier du jury de police.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL. — JUILLET 1848.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent.

B

Barbé Arsène. — Bourreille Super,
Boulanger Adolphe, — Beaumont Edmond
Blanchard Louis Pascal, — Beaumont François Simon

C

Charlemaine Charles Hyp., — Cassé Mde Vve Garcia,
Courrech Pierre, — Chauvet Louis.

D

Desbrest Auguste Cesar, — Depor et Vve Baptiste,
Dick Philippe, — Danvia Paul.

E

Ebran François.

F

Pardet Pierre, — Ferral.

G

Gusman Gabriel (les époux).

H

Huther Joseph — Hml Rène Jean

J

Julian Pierre

L

Loya Eloi Auguste, — Lainé aîné,
Lefret Pierre, — Lemonnier Frédéric,
Lobgebon, (la famille) — Lovent J. A.

M

Mellac.

P

Perrine Charles Joseph, — Pillouard Louis Joseph
Pelletier Elie

R

Roché Marcel, — Rossent Nicolas.
Ragueu,

U

Uhsworth Henry

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 13juil

Graines fraîches de Jardinages.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Rockall, du Havre, un grand assortiment de graines convenables pour la semence d'été et d'automne, se composant de choux assortis :

Choux tambours do; — Radis jaune d'automne;
do Vert; — do Blancs;
do d'Allemagne; — Choux pain de sucre,
do de Liesse; — do Berger;
do cœur de bœuf; — do Savoy;
do rouge d'Allemagne; — do Cyrilier;
Choux fleurs; — Laitues à tête;
do primeurs; — do pommes;
Radis rouge; — do choux;
do long écarlate, — do royale;
do noir d'automne, — do roquette;

Aussi, un assortiment de carottes, bétteraves, épinards, pois, haricots, le tout frais et de première qualité. WM. DINN,

12ja No. 11, rue Commune

LE soussigné reçoit par le navire Rockall, du Havre, les marchandises suivantes, qu'il vendra à très bas prix pour le comptant :

Mitaines filet de Paris, demi-longues sans doigts.
Dito do do do avec doigts.
Dito façon dentelle brodées do do
Gants filet noir noirs de Paris, avec bouillon.
Dito do do do de France.
Dito do de coton et noirs, avec manchette dentelle.
Dito soie couleurs, noirs et blancs p. homme.
Bouchures toutes bottes à rasoirs.
Dito do do à ourlet.
Dito batiste brodés et festonnés en couleur.
Merinos noirs triple chaine (extra).
Mousseline laine noire 5/4.
Dito do do de différentes qualités.
Lacets élastiques pour corset.
Crème de Perse.
Pommade cordon.
Crème d'amandes amères, &c., &c.

D, B. MACARTY,

27 mai 132, rue Bourbon.

Liqueurs! Liqueurs!
No. 20, rue St-Louis.

EN magasin et à vendre par le soussigné :

500 paniers anisette superfine :

- 1800 paniers do surfine;
- 100 do do fine;
- 100 do marasquin; 120 caisses curaçao;
- 100 do eau verte; 100 do absinthe; 150 do kirsch
- 1000 paniers guignolet;
- 50 caisses eau-de-vie de Dantzick;
- 100 do liqueurs assorties superfines;
- 100 do do do surfines;
- 100 do do do fines;
- 50 do Staughton bitters;
- 50 do peppermint;
- 10 do cerises à l'eau de vie;
- 10 do raisins à l'eau de vie;
- 10 do fruits assortis à l'eau de vie;
- 10 do prunes à do;
- 50 do jus de limon;
- 5 barils anisette, diverses qualités;
- 10 do mérise do do;
- 30 do Staughton bitters;
- 25 do do peppermint;
- 10 do Mayenque;
- 10 caisses liqueurs Martinique;
- 12 punchons Irish Whiskey;
- 20 quarts de pipes vieux Cognac;
- 10 barils Monongahela whiskey;
- 15 punchons rhum Jamaïque;
- 12 pipes genièvre de Hollande;
- 10 barils madère;
- 12 do brandy gin de pays. F. ROUBIEU

21 jan— Rue St-Louis, No. 2

Assurance contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés, agents de PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New York, et des compagnies d'Assurances PROTECTION et ÆTNA, d'Hartford (Connecticut) prennent des assurances contre les risques de MER, de RIVIERES et de FEU, aux termes les plus favorables.

Toutes les pertes que pourront éprouver les compagnies sus-nommées des risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle-Orléans.

Le bureau est au No. 47, rue du Camp.

W. R. POSDICK,
G. C. LAWRASON,

1sept—1an. Agents.

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.

Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1847.

L'ANNEE fiscale de cette institution s'est terminée le 4 octobre dernier; les administrateurs ont déclaré un dividende aux clients de la compagnie de vingt pour cent sur le montant des primes gagnées, (soit $4,853,745 38) durant l'année, et ont en outre déclaré un sous-dividende de six pour cent, au comptant sur le scrip.

Le scrip existant de l'actif, disponible pour faire face aux pertes, se montait, le 4 octobre dernier, à [illegible]; somme à laquelle il faut ajouter plus de $120,000 de primes encaissées depuis cette date, ce qui est plus que suffisante pour couvrir les polices.

L'agence continue à assurer contre l'incendie, et les risques maritimes et de navigation intérieure.

L. MATHEWS, agent,

Coin Camp et Commune.

N. B. Notice sera donnée lorsque les certificats de scrip seront prêts à être délivrés. nov—

Marchandises françaises.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du Havre un assortiment complet de marchandises pour la saison, consistant en partie des articles suivants :

Couvertures de laine mérinos, de en molleton; indiennes charmois et bleu lisse, do charmois et bleu satiné, do rouge lisse, damassé et satiné; bordures pour assortir; madras français; indiennes à meubles bleus et jaune; flanelle Bolivar; chaussons écrus et bas gris français; damas coton, do laine et coton, damas laine riche, mérinos couleurs fantaisie, mousseline de laine unie et à ramages, cachemires d'Ecosse, cachemir écossais pluie de laine et satin alcyon, haute nouveauté; draps noirs et couleurs, casimirs Boujean noirs et couleurs; mouchoirs batiste à ourlets, do filets, do à vignet mouchoirs brodés, do garnis en Valenciennes batiste unie, entredeux Valenciennes, dentelles noires et blanches, plumeti et mousseline de l'Inde, coton unie, piqués garnis, gants de peau Jouvin pour hommes et pour femmes, do en castor piqués, mitaines filet Amadis et égyptiens, gants de soie, noirs et blancs, florence couleurs, bonneterie noires unies, damassées et quadrillées, velours, poking, satin et taffetas noirs, satin couleurs, cravattes et écharpes satin, noirs et en couleurs pour hommes, châles indoux, tauris, mérinos et cachemire d'Ecosse noirs et en couleurs, écharpes cachemire d'Ecosse, fleurs artificielles, eau de Cologne, crème ambrée et ambroisie, ombrelles, parapluies, peignes, brosses, agrafes, [illegible], etc

1 nov P. C. BARRIERE & CO.

Chaux de Thomaston, Ciment, Platre, &c.

A VENDRE—800 barils chaux fraiche de Thomaston; 500 barils ciment romain et hydraulique; 800 do ciment de Louisville; 600 do plâtre de Paris; 100 do plâtre pour engrais, 300 do barils, boucauts et sacs crins à plâtrer; 100 milliers briques à feu, 150 barils sable blanc, 200 do goudron de Wilmington, 300 do brai, 200 do résine.

ALFRED KEARNY & CO.

24 juin 9, rue des Magasins.

NOUVEAU PROCEDE
POUR LA FABRICATION DES EAUX GAZEUSES,
DE L. PINAC, Pharmacien.

EAU DE VICHY; Eau de Seltz, Eau de Sedlitz Eau ferrugineuse, limonade, etc. etc.

27mai coin. Orléans et Dauphine

AGENCE DE LA SOCIETE ALLEMANDE DE LA NLLE-ORLEANS.
Et Bureau de Placements.

Rue Toulouse.

LES personnes qui ont besoin d'ouvriers, de domestiques et de travailleurs allemands, sont priées de s'y adresser.

La Société n'exige rien pour les services qu'elle rend. 7juil—1an

CHAUX—1000 barils chaux fraiche, en débarquement des bateaux [illegible], à vendre par F. BONNABEL,

26 avril [illegible].

VENTES DE CE JOUR

PAR SYKES, HYDE & Co.
Café! Café!

MERCREDI après-midi, 26 courant, à 5 heures, il sera vendu au No. 54, rue Tchoupitoulas, en coignure Gravier,

140 sacs café Rio (sain), en débarquement de la barque Dolphin. 26juil

VENTES A L'ENCAN.

Rhum, Brandy, Sucre.
PAR CHS. MAILLOT.
A. BLACHE, Encanteur.

VENDREDI 28 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, au magasin No 79, rue de la Vieille Levée, pour clore :

- 20 barils rhum de Demerara, bonne preuve.
- 25 do do do 4ème preuve.
- 100 quarts vin de Madère.
- 20 barils sucre.
- 15 do huile à lampe, &c., &c. 26 jt

Peinture! Peinture!
PAR MORPHY & NEVIUS.
D. E. MORPHY, Encanteur.

JEUDI 27 courant, à 1 heure et demie, il sera vendu au No 30, rue Vieille Levée, entre Douane et Bienville, pour clore une consignation

Un assortiment général de peinture de choix. Les catalogues seront prêts mercredi matin de bonne heure.

CONDITIONS : Au dessus de $150 comptant, de $150 à $250 à 60 jours, de $250 à $500, 90 jours, au dessus de $500, quatre mois, en billets à satisfaction,

25 juil

Grocerie à l'Encan.
PAR BEARD, CALHOUN & CO.
J. A. BEARD, Encanteur.

JEUDI 27 courant, à 10 heures, il sera vendu à l'encoignure des rues Douane et Dauphine

Le magasin de grocerie (et les marchandises qui s'y trouvent en bloc) situé à l'encoignure sud ouest des rues Douane et Dauphine, ainsi que le bail de la maison ayant encore deux années à courir à dater du 1er de ce mois et à raison de $30 par mois; une partie de la maison est louée maintenant.

Les présents propriétaires font de bonnes affaires, et vendent parce qu'ils quittent la ville.

Conditions comptant.

On peut voir l'inventaire des marchandises avant la vente. 25 juil

Vente sans réserve de 5 beaux lots de Terre, près l'Esplanade.

PAR G. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu samedi, 29 juillet 1848, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St Louis

Cinq lots de terre situés dans l'îlet renfermé par les rues de l'Esplanade, Derbigny, Kerlerec et Roman. Voir le plan maintenant à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit.

Actes de vente pardevant F. Percy, not pub. 25j

PAR P. E. TRICOU, Encanteur.
Vente pour opérer un partage.

IL sera vendu le jeudi 28 juillet 1848, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,

MARIA, négresse, âgée d'environ 36 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec ses quatre enfans, JEAN, âgé de 7 ans, JOSEPHINE, de 5 ans et demi, ROSALIE, de 4 ans et PAULIN, de 1 an et demi, garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: comptant.

L'acte de vente pardevant Joseph Cuvillier, notaire, aux frais de l'acquéreur. 25 juil

PAR CHS. MAILLOT,
A. BLACHE, Encanteur.

IL sera vendu le samedi 29 juillet 1848, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St Louis

Une jeune négresse créole, nommée JOSEPHINE, âgée d'environ 16 à 17 ans, sachant faire un peu de tout dans un ménage.

Conditions :

Moitié comptant, et la balance à 60 jours de crédit. On peut traiter à l'amiable, en s'adressant à l'encanteur ci-dessus. 24juil

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le jeudi 27 juillet 1848, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis :

Un ilet de terre situé au faubourg Jackson, première municipalité, désigné par le No. 18, d'après un plan dressé le 21 juillet 1848, par J. A. Depouilly; ledit ilet divisé en 24 terrains, Nos. 1 à 24, est compris entre les rues St Louis, Toulouse, St Victor et David, lesdits lots de terre mesurent comme suit, savoir :

Le lot No 1, formant l'encoignure des rues St Louis et St-Victor, 30 pieds de face à la rue St-Louis, sur une profondeur de 120 pieds et face à la rue St-Victor.

Les lots Nos 17 à 24, 30 pieds de face à la rue St-Louis, sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No 16, formant l'encoignure des rues St Louis et David, 30 pieds de face à la rue St Louis, sur une profondeur de 120 pieds et face à la rue David.

Les lots Nos 2 et 3, chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue St-Victor sur une profondeur de 150 pieds.

Les lots Nos 14 et 15, chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue David sur une profondeur de 150 pieds.

Le lot No 4, formant l'encoignure des rues Toulouse et St-Victor, 30 pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 120 pieds et face à la rue St-Victor.

Les lots Nos 5 à 12, chacun 30 pieds de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No 13, formant l'encoignure des rues Toulouse et David, 30 pieds de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 120 pieds et face à la rue David.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur et garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seront pas payés à l'échéance, porteront intérêt au taux de 8 pour cent l'an.

Les actes de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur. 22 juil—5

Fonds de Marchandises Sèches.

PAR F. H. PETITPAIN

JEUDI, 27 juillet, il sera vendu à 10 heures du matin, au magasin No. 130, rue Poydras, entre Baronne et Carondelet,

Le stock entier du dit magasin, consistant en un grand assortiment de marchandises sèches pour l'hiver et l'été.

La vente sera positive et sans réserve. 22juil

Champagne Cordon Rouge Prince de Metternich.

LES soussignés, seuls agents aux Etats-Unis pour cette marque favorite de la maison Jacquesson & fils, de Châlons-sur-Marne, seront à l'avenir constamment approvisionnés de ces excellents vins en grandes et demi-bouteilles, qu'ils offrent en vente à des prix très modérés.

Le CORDON ROUGE est garanti contre le coulage, chaque bouchon étant protégé par une capsule de zinc et maintenu par deux fils de fer galvanisés, méthode nouvellement employée par cette célèbre maison pour ses qualités supérieures.

Les consommateurs sont priés de ne pas confondre notre CORDON ROUGE avec les autres marques du même nom; le véritable CORDON ROUGE PRINCE DE METTERNICH portera toujours le nom de MM. Jacquesson & fils sur le bouchon.

CH. MAILLOT & Co.

7 juin—6m No 33, rue Gravier.

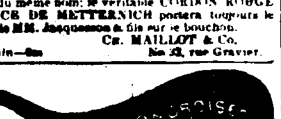

SANGSUES. SANGSUES.

19,000 SANGSUES de première qualité, du premier choix.—Vu la vaste masse de sangsues qui se trouvent aujourd'hui sur la place, le soussigné les offre aux prix les plus réduits.

Il maintiendra ses bas prix pendant toute la durée des maladies, à son grand dépôt général, rue de l'Esplanade encoignure Casacalvo, No 96, continuation de la rue Royale.

Sangsues fraîchement arrivées :

La même entrepôt a reçu par le brick Adams Gray—11 000 sangsues de première grosseur et prenant parfaitement bien, qu'il offre aux prix le plus modéré.

4 sept J. P. SOUBIRAN

RECU par le brick Tres de Mayo :

3 caisses SANGSUES HONGROISES, les seules sur la place, à vendre à son grand dépôt, rue du Quartier, No. 46. 4 aout

96,500 HONGROISES ET ESPAGNOLES. 1er choix, au grand dépôt général, rue du Quartier, No. 46, entre Condé et Vieille Levée. 23juil

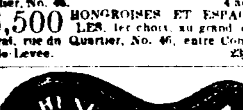

Sangsues. Sangsues. Sangsues.

RECU, 38 par les derniers arrivages de France, un assortiment de sangsues fraiches Hongroises et Espagnoles.

Les personnes qui veulent du bon, sont sûres de le trouver à son dépôt général, 187, rue de Chartres.

J. B. RUSCONI.

Les ordres pour la campagne seront remplis avec promptitude. 13 aout

CHARONAGE DE PHILADELPHIE.

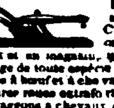

LES soussignés, agents de la manufacture de WILSON CHILDS & CO, Philadelphie, ont maintenant en débarquement et en magasin, un grand assortiment de charronage de toute espèce : 25 paires roues de charrettes à bœuf et à cheval, de 2 à 5 pouces de jentes. 6 paires roues extra fines pour dray, 4 sur 1 de jente; 15 waggons à chevaux et à bœuf, avec et sans corps, différentes dimensions; 12 charrettes légères et fortes; 100 brouettes avec coffre; 50 brouettes à terre.

Le stock ci dessus sera augmenté par les arrivages fréquents de Philadelphie, qui nous mettront à même d'offrir aux habitants et aux marchands un plus grand assortiment de ces articles qui ont été offerts sur ce marché. Les prix seront raisonnables; les conditions sont libérales, et toutes les marchandises sont garanties.

EMERSON, TOURNE & CO.

1erjuin 155, rue Tchoupitoulas

CHARRONNAGE DE PHILADELPHIE.

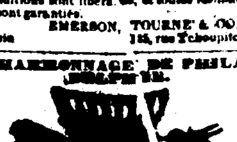

LES soussignés ont constamment en mains, et reçoivent des ROUES DE CHARRETTES A BŒUFS, DRAYS, WAGGONS, CHARRETTES, ROUES et BROUETTES à l'usage à terre, venant de la manufacture bien connue de Wilson, Childs & Co, de Philadelphie, qu'ils offrent à vendre à des conditions libérales.

EMERSON, TOURNE & Co.

20 ja 158, rue Tchoupitoulas

A Vendre par le soussigné :

[illegible] de mort.

20 douzaines boites d'une livre, gel de de goyave; 100 boites cèpes à l'huile.

100 do champignons; 100 demi do cèpes.

100 demi do champignons; saucissons de Lyon.

Olives farcies; 30 meules fromage Gruyère.

25 fromages pâte grasse française.

Un grand assortiment de comestibles pour familles, aux prix les plus réduits.

Pâtés de St.-Louis (Missouri).

Galantine de dindes, en grandes boites, demi boites et quarts de boites.

Pâtés de poules de prairies en grandes boites, demi boites et quarts de boites.

Pâtés de perdreaux en grandes boites, demi boites et quarts de boites.

Conserves de marins, convenables pour les voyages. J. [illegible]

27 mars enc. Royale et St-Pierre

[illegible]

[illegible] LEONCE [illegible] St Louis.

Paquebot régulier: PELICAN.
Pour Biloxi, Baie St Louis, Pass Christian, et Mississippi City.

Le bateau neuf à basse pression PELICAN, capitaine L. F. Hermann, fait trois voyages réguliers par semaine, comme suit :

Il part du nouveau Canal

Mardi après-midi à l'arrivée de la berge de 4 h.
Jeudi après-midi " " " 4 "
Samedi matin, " " " 8 "

Il part du Rail Road Pontchartrain

Mardi après midi à l'arrivée des chars de 6 h.
Jeudi après-midi " " " 6 "
Samedi matin " " " 9 1/2 "

Il repart de Biloxi

Lundi après-midi à 5 heures.
Mercredi après-midi " 5 "
Vendredi après-midi " 5 "

19 juin

PAQUEBOT REGULIER.
STEAMER BELLE ISLE.

Pour la côte, Donaldsonville, New-River, Bayou Goula, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara, Tunica, Williamsport, Fort Adams et les ports et habitations de la route.

LE steamer neuf et solidement construit BELLE ISLE, capitaine J. C. Johnson, ayant été acheté expressément pour les voyages ci-dessus, commencera ses voyages réguliers à partir de mardi 27 juin et continuera toute la saison comme suit: Départ de la Nouvelle Orléans tous les mardis à 10 heures. Retour, départ de Fort Adams tous les jeudis à 9 heures, de Williamsport le même jour à midi et de Bayou Sara tous les vendredis matin à 11 heures. La Belle Isle à disposé ses heures de départs de manière à descendre la côte tous les samedis dans la journée. Le capitaine Johnson se flatte que les passagers qui voudront bien s'embarquer à son bord, s'y trouveront aussi confortablement que dans les meilleurs bateaux du fleuve. La table sera pourvue des meilleurs articles du marché. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

R. DUNBAR & Co, 27, rue Gravier,
ROMAN & KERNION, 3, Front Levée,

17 jn GERARD & FERIER, 14, rue Conti.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville

Paquebot régulier partant chaque jour pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville, et correspondant avec les voitures pour Covington. Le nouveau et magnifique bateau à vapeur L'OLIVIA, capt. J. C. O. Grady, construit expressément pour la navigation du lac Pontchartrain, réunissant tous les agrémens désirables, fera pendant l'été les voyages comme suit, quittant le wharf du chemin de fer du lac Pontchartrain :

Lundi après l'arrivée des chars de		2 h. 1/2 ap. midi.		
Mardi	do	do	2 h. 1/2	do
Mercredi	do	do	2 h. 1/2	do
Jeudi	do	do	2 h. 1/2	do
Vendredi	do	do	2 h. 1/2	do
Samedi	do	do	4 h.	do
Dimanche	do	do	8 h.	du matin

MADISONVILLE.

Mardi	do	do	8 h.	du matin
Mercredi	do	do	8 h.	do
Jeudi	do	do	8 h.	do
Vendredi	do	do	8 h.	do
Samedi	do	do	8 h.	do
Dimanche	do	do	5 h.	do
Dimanche	do	do	4 h.	du soir.

Pour autres informations, s'adresser à

EUG. ROCHEREAU & Co.

3juin—3m 17 & 19, rue St Louis.

Pour les Attakapas.—Le steamer bien connu BANNER OF ATTAKAPAS, capt. E. W. Fuller, arrivera vis-à-vis la rue St-Louis, jeudi, 27 courant, à 5 heures P. M. où il prendra du fret et des passagers pour St-Martinville, la Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, la Baie Berwick, le Bayou Bœuf et tous les ports intermédiaires. Pour plus amples informations, s'adresser à bord ou à JOHN HALL,

26 juil No. 1, Front Levée.

Pour Saint-Martinville via Bayous Black et Bœuf, la Baie Berwick.—Le steamer VESTA, Capt. D. B. Miscam, reçoit du fret au wharf de la rue St-Louis et partira pour les ports ci dessus le Mercredi, 26 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

24 juil JOHN HALL. 1 Front Levée.

Paquebots de Bayou Sara et Tunica.—Le steamboat ELISKA, capitaine J. G. Landry, partira de la Nouvelle-Orléans tous les Mardis à 9 heures du matin, et tous les Vendredis à 5 heures du soir, et au retour partira de Bayou Sara tous les Mercredis et Dimanches à 10 heures du matin.

N. B. L'Eliska fera jusqu'à l'automne le service de l'UNCLE SAM.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

J. A. BEAUD & LANDRY

10avril GERARD & FERRIER, Agents.

POUR LA BALIZE et Pointe-à-la-Hache.— Le bateau à vapeur COURIER, capt. J. Martin, partira pour les ports ci-dessus tous les samedis à dix heures et sera de retour tous les mardis soir. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

AUG. LAROSE, Agent.

25 m 70 Vieille Levée.

Malle des Etats-Unis—Pour BAYOU SARA et tous les ports intermédiaires.— Le steamer LUNA, capt. Jesse Hart, partira de la Nouvelle Orléans pour Bayou Sara, tous les Dimanches à 9 heures A. M. et tous les Mercredis à 9 heures; de Bayou-Sara pour la Nouvelle-Orléans tous les Lundis et Jeudis à midi; il arrivera à la Nlle-Orléans le jour suivant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au débarcadère des bateaux de Bayou-Sara.

15mars

Jours de départ et arrivages pendant l'été.

Le steamer BELLE CREOLE, capt. P. A. Champomier, reprendra ses voyages d'été. Partant de la Nlle-Orléans les dimanches et jeudis à [illegible] heures du matin, pour Bayou Sara et tous les ports intermédiaires, et les mardis et vendredis elle ira jusqu'à Tunica et Williamsport. Pour le retour, les départs auront lieu de Bayou Sara les mardis et vendredis à 10 heures A. M. et l'arrivée en ville de bonne heure le jour suivant.

Pour fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à bord ou à

J. CHAMPOMIER, Agent,

24fev No 46 1/2, Vieille Levée

POUR NEW-YORK — Ligne de paquebots de l'Union.—Le paquebot fin voilier SARAH, capitaine Wm. Hathaway, ayant presque tout son chargement partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à JOHN O. WOODRUFF & Co,

25juil 93 et 95, rue des Magasins.

POUR NEW-YORK.—Ligne de paquebots de Stanton—Pour partir sous peu.—Le navire fin voilier FAIRFIELD, capt. Hard [illegible], ayant la majeure partie de son chargement engagé et chargeant partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue St-Joseph ou à J. W. STANTON & CO,

25juil Enc. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Ligne de paquebots de Stanton—Partant mercredi 26 courant.—Le navire fin voilier EDGAR, capt. CA. B. Smith, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, avec de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à

J. W. STANTON & Co,

24juil enc. Magasins et Lafayette

N. B. L'Edgar a des emménagements d'entre pont vastes et bien aérés.

POUR BOSTON.— Le navire fin voilier MERCHANT, cap. Pedrick, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE,

14 juil 93 Commune

POUR BOSTON.—Le navire fin voilier JACOB PERKINS, capt. Wilson, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à L. H. GALE,

3 juil 93 rue Commune

Pour Norfolk, City Point et Richmond—Ligne de paquebots de la Virginie et Louisiane — La barque fine voilière PHŒNIX, capitaine Barmester, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à

4 juil BAILEY BAXTER, 77, rue Commune

POUR APALACHICOLA — La goélette fine voilière MYSTIC, capitaine Crane, prendra du fret et des passagers pour le port ci-dessus. S'adresser à bord au Nouveau Bassin, ou à ALF. KEARNY & CO,

25 juil 92, rue des Magasins.

POUR BORDEAUX.—Le navire de première classe, fin voilier GENEVA, capitaine Tucker, partira samedi, 29 du courant. Pour passage, s'adresser à bord, poteau, No. 1, Lafayette ou à L. H. GALE,

25 juil 93, Commune.

POUR LE HAVRE—Passage seulement.— Le navire fin voilier SUZAN E. HOWELL, capitaine Bailey, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à L. H. GALE,

24 juillet 93, rue de la Commune

POUR BREME—Le navire fin voilier CALCUTTA, capitaine Woodside, partira sous peu. Pour fret de 300 boucauts de tabac ou passage, s'adresser à L. H. GALE.

14 juin 93 Commune

POUR BORDEAUX.—Le navire français fin voilier, de 1ère classe, OSCAR, capitaine Labory, est maintenant prêt à recevoir du fret pour le port ci-dessus. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue des Ursulines, ou à

F. JORDY,

1er juillet No 10, rue Conti

POUR LIVERPOOL.—La barque fine voilière KELLY, capt. Carter, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton s'adresser à L. H. GALE,

93 Commune

Pour passage s'adresser à bord. 28 juil

POUR GLASCOW—Le navire fin voilier ISAAC NEWTON, capitaine Bush, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI & GALE,

22 juil 93 rue de la Commune

POUR ANVERS.—Le navire fin voilier REALM, capt. Reeves, partira sous peu, pour balance de fret de 300 balles de coton et 200 boucauts de tabac, s'adresser à

L. H. GALE,

11juil ou BAILEY & BAXTER

POUR GENES—Le navire fin voilier CATO, capt. J Weiner, partira sous peu. Pour fret de 400 balles ou passage, s'adresser à

L. H. GALE.

21jn 93, rue Commune

POUR BREME.—La barque fine voilière A. G. HULL, capt Curtis, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret léger, s'adresser à L. H. GALE,

15 jn 93, rue de la Commune.

Pour passage s'adresser à bord.

A FRETER—Le brick fin voilier SOPHIA, capt. Dochendorf, du port de 2000 barils. S'adresser à L. H. GALE,

25juil 93, Commune

On demande une goélette de 300 à 500 barils pour prendre un chargement pour New-York; elle ne doit pas tirer plus de 7 pieds chargée; un bon fret lui sera donné. S'adresser à

ALFRED KEARNY & Co.

21juil 9, rue des Magasins

A AFFRETER—Le navire fin voilier de première classe, VAILLANT, capitaine Caudignon, est maintenant prêt à recevoir du fret. Pour les conditions s'adresser à bord en face de la rue des Ursulines ou à P. JORDY,

18 juil—15 10, Conti.

A VENDRE OU FRETER—Un schooner pouvant porter environ 250 barils sous le pont. S'adresser à ALFRED KEARNY & CO,

11 juil 9, rue des Magasins

A AFFRETER pour Bordeaux le navire le PHILANTHROPE, capitaine Arnaud. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à DUBUCH F.,

6 jt 77, rue St Louis.

A VENDRE—Une goélette d'une marche supérieure, du port d'environ 100 tonneaux, en très bon ordre, et ayant une belle cabine, doublée et chevillée en cuivre, construite depuis 2 ans, elle sera vendue pour à peu près la moitié de sa valeur. Elle a actuellement une charte de $100 par mois et les frais de port payés pour 6 mois.

ALFRED KEARNY & Co,

1er juil 9, Magasins.

A AFFRETER—Pour Baltimore Norfolk ou Richmond.—La barque fine voilière KATAHDIN, capitaine Dochendorf, prendra du fret pour l'un des ports ci-dessus. S'adresser à

F. W. STANTON & Co,

27 juin Magasins et Lafayette

SARDINES A L'HUILE—[illegible] boites et demi boites [illegible], à vendre par AUG. MOLIER,

[illegible] rue St-Louis

SUCRE de la Havane, [illegible] à vendre par [illegible] B. VALLE & Co, Commune